HK/HO BURKINA FASO

Unité - Progrès - Justice

DECRET N°2014-102 /PRES/PM/MATD portant adoption du plan d'actions intérimaire 2014-2015 du cadre stratégique de mise en œuvre de la décentralisation.

LE PRESIDENT DU FASO,
PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES, 100086

VU la Constitution;

VU le décret n° 2012-1038/PRES du 31 décembre 2012 portant nomination du Premier Ministre;

VU le décret n° 2013-002/PRES/PM du 02 janvier 2013 portant composition du Gouvernement;

VU . le décret n° 2013-104/PRES/PM/SGGCM du 07 mars 2013 portant attributions des membres du Gouvernement ;

VU le décret n° 2013-749/PRES/PM/MATD du 10 octobre 2013 portant organisation du Ministère de l'Aménagement du Territoire et de la Décentralisation;

Sur rapport du Ministre de l'Aménagement du Territoire et de la Décentralisation;

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 08 janvier 2014 ;

DECRETE

ARTICLE 1: Est adopté le plan d'actions intérimaire 2014-2015 du cadre stratégique de mise en œuvre de la décentralisation dont le texte est joint en annexe au présent décret.

ARTICLE 2:

Le Ministre de l'Aménagement du Territoire et de la Décentralisation est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal Officiel du Faso.

Ouagadougou, le 20 fevrier 2014

Le Premier Ministre

Beyon Luc Adolphe TIAO

Le Ministre de l'Aménagement du Territoire et de la Décentralisation

Toussaint Abel COULIBALY

100 / Stop

MINISTERE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE LA DECENTRALISATION

CABINET

SECRETARIAT PERMANENT DE LA CONFERENCE NATIONALE DE LA DECENTRALISATION



Burkina Faso Unité-Progrès-Justice

PLAN D'ACTIONS INTERIMAIRE 2014-2015 DU CADRE STRATEGIQUE DE MISE EN ŒUVRE DE LA DECENTRALISATION



Sommaire

Sor	nmaire	2
SIG	LES ET ABREVIATIONS	3
INT	rroduction	5
I-	Objectifs, résultats attendus et actions prioritaires par axe	6
II-	Financement	16
	II.1- Financement du Plan d'actions intérimaire 2014-2015 du CSMOD	1
		16
	II.2- Financement de la tranche 2014 du Plan d'actions intérimaire	
	2014-2015 du CSMOD	18
III-	Stratégie de mise en œuvre du PAI	19
	III-1. Principes directeurs	19
	III-2. Rôle et responsabilité des acteurs	20
IV-	Dispositif de suivi évaluation	22
	IV-1. Pilotage et coordination du processus	23
	IV-2. Suivi-évaluation du processus de décentralisation	24
V-	Hypothèses et risques	24
ഗ	NCLUSION	

SIGLES ET ABREVIATIONS

Sigles		Intitulés
AEPS	:	Adduction d'Eau Potable Simplifiée
AFC	:	Accord de Financement Commun
AMBF	:	Association des Municipalités du Burkina Faso
ARBF	:	Association des Régions du Burkina Faso
BE	:	Budget de l'État
CAB	:	Cabinet
CC	:	Cadre de Concertation
CCP	:	Cadre de Concertation Provincial
CCR		Cadre de Concertation Régional
CGCT	:	Code Général des Collectivités Territoriales
CM	:	Centre Médical
CMD	:	Cellule Ministérielle de la Décentralisation
COGEB	:	Comité de gestion de l'enseignement de base
COGES	:	Comité de Gestion
CONAD	:	Conférence Nationale de la Décentralisation
CORED	:	Conférence Régionale de la Décentralisation
CSMOD	:	Cadre Stratégique de Mise en Œuvre de la Décentralisation
CSPS	:	Centre de Santé et de Promotion Sociale
CT	÷	Collectivité Territoriale
CVD	:	Conseil Villageois de Développement
DGE	:	Dotation Globale d'Équipement
DGF	:	Dotation Globale de Fonctionnement
DIFOR		Direction des Forêts
FCFA		Franc de la Communauté Financière d'Afrique
FPDCT	:	Fonds Permanent pour le Développement des Collectivités Territoriales
IAC		Instituteur (trice) adjoint(e) Certifié(e)
IRA	:	Instituted (trice) adjoint(e) Certifie(e) Institut Régional d'Administration
IUCN		Union Internationale pour la Conservation de la Nature
JO		Journal Officiel
MASSN		Ministère de l'Action Sociale et de la Solidarité Nationale
MATD		Ministère de l'Aménagement du Territoire et de la Décentralisation
MATS	:	Ministère de l'Administration Territoriale et de la Sécurité
MCT	:	Ministère de la Culture et du Tourisme
MEDD	:	Ministère de l'Environnement et du Développement Durable
MEF	:	Ministère de l'Économie et des Finances
MENA	:	Ministère de l'Éducation Nationale et de l'Alphabétisation
MESS	:	Ministère des Enseignements Secondaire et Supérieur
MFPTSS	:	Ministère de la Fonction Publique, du Travail et de la Sécurité Sociale
MHU	:	Ministère de l'Habitat et de l'Urbanisme
MICA	:	Ministère de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat
MJFPE	:	Ministère de la Jeunesse, de la Formation Professionnelle et de
		l'Emploi
MS	:	Ministère de la Santé

Sigles Intitulés

MSL : Ministère des Sports et des Loisirs
ONG : Organisation Non Gouvernementale
OSC : Organisation de la Société Civile

PACT : Projet d'Appui aux Collectivités Territoriales

PADIC : Programme d'Appui à la Décentralisation et aux Investissements

Communaux

PAG : Personnel d'Administration et de Gestion

PAI : Plan d'Actions Intérimaire PAT : Plan d'Actions Triennal

PCD : Plan Communal de Développement

PDDC : Programme de Décentralisation et d'Appui au Développement

Communal

PLD : Plan Local de Développement

PM : Premier Ministère

POS : Plan d'Occupation des Sols

PRD : Plan Régional de Développement

PRES : Présidence

PRGLA : Programme de Renforcement de la Gouvernance Locale et

Administrative

PTF : Partenaire Technique et Financier

SCADD : Stratégie de Croissance Accélérée et de Développement Durable

SDAU : Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme

SIG : Système d'Information du Gouvernement

STD : Service Technique Déconcentré

SP : Secrétariat Permanent

TPP : Taxe sur les Produits Pétroliers

UNICEF : Fonds des Nations Unies pour l'Enfance

INTRODUCTION

L'approfondissement du processus de décentralisation engagé au Burkina Faso au cours de l'année 1991 relève d'une volonté politique qui vise à promouvoir la gouvernance locale et à assurer le développement à la base.

Cette volonté politique a été réitérée dans la Stratégie de Croissance Accélérée et de Développement Durable (SCADD), référentiel de développement du pays. La stratégie met en synergie la planification régionale avec les politiques publiques et mobilise les énergies locales pour promouvoir la croissance accélérée au niveau national. Aussi, la création d'un Ministère plein en charge de l'Aménagement du territoire et de la décentralisation par décret n°2013-002/PRES/PM du 02 janvier 2013 permet de renforcer le pilotage et la coordination de la mise en œuvre et du suivi du processus de décentralisation.

La décentralisation occupe une place importante dans la SCADD. En effet, son axe 3 portant sur le renforcement de la gouvernance positionne les régions comme étant des espaces économiques, des cadres de planification et de coordination du développement, de croissance et de compétitivité. Pour ce qui concerne les communes, elles seraient des points d'ancrage du développement local et des plates-formes d'amélioration du bien-être des populations.

La mise en œuvre de la décentralisation a conduit à l'élaboration et à l'adoption par le Gouvernement, du Cadre Stratégique de Mise en Œuvre de la Décentralisation (CSMOD) par décret n°2007-0095/PRES/PM/MATDS/MFB en date du 1er mars 2007, dont l'opérationnalisation se fait à travers des plans d'actions triennaux glissants. Ces plans définissent les actions autour desquelles les acteurs de développement devront orienter leurs efforts pour faire des collectivités territoriales des espaces de renforcement de la démocratie et du développement.

C'est dans cet objectif que chaque année le futur plan est élaboré en fonction des ajustements des activités du plan d'actions triennal précédent.

Le présent plan est élaboré pour la période 2014-2015 couvrant la dernière planification du CSMOD avant son évaluation en 2015. Il est appelé plan d'actions intérimaire 2014-2015 du CSMOD.

L'élaboration du Plan d'action Intérimaire (PAI) 2014-2015 du CSMOD résulte d'une large consultation des ministères, des associations faîtières des collectivités territoriales (ARBF et AMBF), des organisations de la société civile et des projets et programmes impliqués dans le processus de décentralisation. Elle s'appuie également sur les acquis des dernières années en matière de renforcement du processus de décentralisation et capitalise les préoccupations et les recommandations des acteurs locaux émises lors des premières assises des Conférences Régionales de la Décentralisation (CORED) tenues du 09 au 23 octobre 2012.

Le plan d'actions intérimaire 2014-2015 s'articule autour des points suivants :

- I. les objectifs, résultats attendus et actions prioritaires par axe du CSMOD;
- II. le financement;
- III. la stratégie de mise en œuvre ;
- IV. les modalités de suivi-évaluation ;
- V. les hypothèses et les risques.

I- Objectifs, résultats attendus et actions prioritaires par axe

Dans le souci de veiller à la cohérence des actions menées et d'assurer le suivi évaluation de la mise en œuvre du processus, des objectifs généraux et spécifiques ainsi que des résultats sont définis par axe du cadre stratégique de mise en œuvre de la décentralisation (CSMOD).

I.1. Axe 1 : Appropriation sociale et politique de la décentralisation

De façon générale, l'axe 1 vise à permettre à tous les acteurs impliqués dans la décentralisation de s'approprier le processus et de s'engager à le mettre en œuvre de façon concertée.

Quatre (04) objectifs spécifiques sont définis dans cet axe. Il s'agit de :

- favoriser l'appropriation sociale et politique de la décentralisation ;
- améliorer la participation des acteurs au développement communal;
- renforcer les connaissances de la société civile en matière de décentralisation :
- adapter le cadre spatial de la décentralisation.

I.1.1. Favoriser l'appropriation sociale et politique de la décentralisation

Les actions menées vont concourir à la disponibilité des textes d'application des lois sur la décentralisation et le développement local. Il s'agit principalement des textes relatifs au Code Général des Collectivités Territoriales, du foncier rural, et du code de l'urbanisme.

I.1.2. Améliorer la participation des acteurs aux développements communal et régional

Le résultat attendu dans cet objectif spécifique est le renforcement de la participation des acteurs au développement communal et régional. Les actions de sensibilisation et d'information sont menées pour permettre aux acteurs locaux de participer activement aux actions communales.

Les principales activités sont :

- mener des campagnes de sensibilisation à l'endroit des présidents de conseil de collectivité et les présidents des comités de jumelage pour susciter des regroupements dans le cadre de l'intercommunalité;
- sensibiliser et former les acteurs locaux sur les textes d'application du Code de l'Urbanisme et de la Construction ;
- mener les campagnes d'information et de sensibilisation à l'endroit des autorités des collectivités territoriales sur les textes de transfert de compétence;
- éditer et diffuser les documents de bonnes pratiques sur la décentralisation.

I.1.3. Renforcer les connaissances de la société civile en matière de décentralisation

Les actions de coordination seront menées avec la prise de textes nécessaires pour permettre aux acteurs de la société civile de prendre part activement à la mise en œuvre du processus de décentralisation.

Les actions prioritaires sont entre autres :

- mettre en réseau les OSC en décentralisation dans chaque région ;
- élaborer les textes relatifs à l'harmonisation des actions des OSC.

I.1.4. Adapter le cadre spatial de la décentralisation

Les actions prioritaires à mener seront définies à partir des orientations nouvelles de la vision prospective de la décentralisation.

1.2. Axe 2 : Transfert des compétences et des ressources

L'objectif général poursuivi dans cet axe est de rendre performant le processus de transfert des compétences et des ressources aux collectivités territoriales (CT).

En vue de permettre une meilleure gestion des ressources transférées aux collectivités territoriales, sept (07) objectifs spécifiques sont définis :

- opérationnaliser la fonction publique territoriale ;
- assurer le transfert des emplois liés aux compétences transférées;
- assurer le transfert des ressources budgétaires et fiscales ;
- assurer le transfert du patrimoine lié aux compétences transférées ;
- assurer le transfert des compétences prévues par la loi;
- assurer le fonctionnement des services de base des collectivités territoriales;
- assurer une maîtrise de la gestion des ressources transférées au niveau local.

1.2.1. Opérationnaliser la fonction publique territoriale

Il s'agit de prendre des textes pour la mise en œuvre effective, efficiente et efficace de la fonction publique territoriale.

I.2.2. Assurer le transfert des emplois liés aux compétences transférées

Les actions à mener doivent conduire à la mise en place d'un système d'appui en ressources humaines aux collectivités territoriales et aux recrutements de personnel destinés aux services transférés selon des quotas de répartition.

Ainsi, 100 agents seront mis à la disposition des CT par an pour l'exercice des compétences.

I.2.3. Assurer le transfert des ressources budgétaires

Il s'agit d'assurer le financement pérenne des compétences transférées aux collectivités territoriales. Les principales actions prioritaires sont :

- prendre les textes réglementaires sur le transfert de ressources financières aux collectivités territoriales ;
- poursuivre le transfert des ressources financières pour la réalisation des ouvrages d'Adduction d'Eau Potable Simplifiée (AEPS) aux communes;
- tenir avec les ministères sectoriels des sessions d'évaluation des ressources financières à transférer aux CT;
- assurer le transfert financier dans les quatre blocs de compétences.

1.2.4. Assurer le transfert du patrimoine lié aux compétences transférées

Il est attendu de l'État de céder tout patrimoine lié aux compétences transférées.

Les activités suivantes sont à mener :

- réaliser l'inventaire dans les 17 autres domaines à transférer aux CT;
- organiser des ateliers/missions d'échanges avec les services déconcentrés de l'État sur leur rôle dans le cadre du transfert des compétences;
- organiser des ateliers régionaux de vulgarisation du guide d'aide à l'exercice des compétences transférées.

1.2.5. Assurer le transfert des compétences prévues par la loi

Il s'agit de prendre des textes d'opérationnalisation des transferts de compétences notamment les protocoles d'opération entre l'Etat et les régions collectivités d'une part et entre l'État et les communes d'autre part.

I.2.6. Assurer le fonctionnement des services de base des collectivités territoriales

Les actions à mener doivent permettre aux CT d'assurer efficacement les services sociaux de base. La prise de textes au niveau local doit être effective pour assurer la prise en charge des indigents et un appui conséquent de l'Etat aux CT pour le fonctionnement des services sociaux.

I.2.7. Assurer une maîtrise de la gestion des ressources transférées au niveau local

Le résultat attendu est d'actualiser les différents instruments financiers et budgétaires relatifs au régime financier et comptable, à la nomenclature budgétaire et comptable applicables aux collectivités territoriales pour une gestion transparente des ressources transférées.

Il s'agira de mener une étude relative à la mobilisation des ressources fiscales des CT et de prendre en compte les charges et recettes liées à l'eau et à l'assainissement dans la nomenclature budgétaire.

1.3. Axe 3 : le renforcement des capacités locales

L'objectif général de cet axe est de renforcer les capacités des services décentralisés, des acteurs locaux et des services déconcentrés de l'Etat.

Dans le souci d'améliorer les capacités de gestion des acteurs locaux, six (06) objectifs spécifiques sont définis :

- renforcer les capacités de gestion des élus et des agents des collectivités territoriales ;
- renforcer les capacités d'interventions des acteurs locaux (organisations de la société civile et secteur privé);
- renforcer les capacités organisationnelles et institutionnelles des CT ;
- opérer les délégations de pouvoir prévues par la loi ;
- renforcer la fonctionnalité des services déconcentrés de l'État;
- favoriser la gestion cohérente du développement régional.

I.3.1. Renforcer les capacités de gestion des élus et des agents des collectivités territoriales

Le résultat attendu est l'établissement d'un système d'appui technique aux collectivités territoriales.

En effet, la mise en œuvre des activités du plan d'actions opérationnel triennal de la Stratégie Nationale de Renforcement des Capacités des Acteurs de la Décentralisation (PAOT/SNRC-AD) va constituer un atout majeur pour l'atteinte de ce résultat.

Ainsi, les principales actions à mener sont :

- la formation des élus locaux sur leur rôle et celle des présidents des collectivités sur l'exercice de la maîtrise d'ouvrage locale;
- la formation des agents des collectivités territoriales en charge des services spécifiques des administrations communale et régionale.

I.3.2. Renforcer les capacités d'interventions des acteurs locaux (organisations de la société civile et secteur privé)

Les actions à mener doivent permettre aux organisations de la société civile et au secteur privé d'assumer au mieux leur rôle dans le développement communal.

Les activités à mener sont entre autres :

- la formation des responsables des OSC dans les domaines spécifiques liés à leur participation aux actions communales;
- des ateliers de concertation organisés avec le secteur privé pour susciter leur implication à la gestion locale.

I.3.3. Renforcer les capacités organisationnelles et institutionnelles

Le résultat attendu est le renforcement des infrastructures des collectivités territoriales et des équipements de démarrage.

Les principales activités sont :

- procéder à l'extension des sièges des communes rurales pour accueillir les nouveaux services à créer ;
- doter les communes rurales en infrastructures marchandes;
- équiper chaque nouveau service créé dans les communes rurales, d'un minimum de matériel nécessaire au fonctionnement ;
- doter les communes rurales de plaques solaires ;
- doter les collectivités territoriales d'une application informatique d'aide à l'élaboration des budgets.

1.3.4. Opérer les délégations de pouvoir prévues par la loi

Les textes seront pris pour déléguer les pouvoirs en matière de gestion des ressources humaines, matérielles et financières de l'Etat aux autorités déconcentrées.

1.3.5. Renforcer la fonctionnalité des services déconcentrés de l'Etat

Les résultats attendus sont :

- le renforcement des services déconcentrés en ressources humaines et matérielles suffisantes ;
- le parachèvement du cadre territorial de la déconcentration.

Ainsi, les actions au profit des services techniques déconcentrés seront menées pour le renforcement de leur appui technique aux CT. Il sera mis en œuvre le plan national de la déconcentration pour un accompagnement de la décentralisation.

1.3.6. Favoriser la gestion cohérente du développement régional

En vue de permettre la gestion cohérente du développement régional, des actions de planification et de concertation doivent être menées pour l'atteinte des résultats suivants :

- l'application d'un cadre de planification régionale harmonisé;
- la cohérence entre les planifications régionales et communales.

Les principales activités à mener sont :

- accompagner les CT pour la création d'au moins une communauté de communes dans chaque région;
- accompagner les CT à la mise en place effective des comités de jumelage.

I.4. Axe 4 : L'appui à l'élaboration et à la mise en œuvre des plans de développement locaux

De façon générale, l'axe vise à créer un environnement à même de stimuler le développement économique des collectivités territoriales.

Dans le souci d'améliorer la mise en œuvre des plans locaux de développement, neuf (09) objectifs spécifiques sont définis :

- assurer l'implication de tous les acteurs dans la définition et la mise en œuvre des politiques de développement aux niveaux régional et communal ;
- mettre en œuvre les plans communaux de développement ;
- mettre en œuvre les plans régionaux de développement ;
- contribuer à l'édification des économies locales fortes dans le cadre de la lutte contre la pauvreté;
- mettre en place des mécanismes et normes efficaces de gestion du foncier de l'environnement et des ressources naturelles;
- accroître les capacités de mobilisation des ressources propres des collectivités territoriales;
- assurer le soutien financier permanent de l'Etat aux collectivités territoriales ;
- promouvoir et harmoniser les interventions des PTF au développement des collectivités territoriales;
- mettre en place un système pertinent de répartition des ressources financières entre les collectivités territoriales.

I.4.1. Assurer l'implication de tous les acteurs dans la définition et la mise en œuvre des politiques de développement aux niveaux régional et communal

Les actions à mener vont permettre aux différents acteurs de définir de façon concertée leur politique de développement.

Les activités de concertation avec les membres des CVD, les organisations de la société civile et la population doivent être menées pour prendre en compte leur besoin dans l'élaboration des PLD.

I.4.2. Mettre en œuvre les plans communaux de développement

Les actions de plaidoyer de mobilisation des ressources financières doivent être menées pour permettre un taux d'exécution satisfaisant des activités programmées dans les plans communaux de développement.

Il s'agira des activités relatives au fonctionnement des conseils municipaux et à l'appui conseil des services techniques du MATD.

I.4.3. Mettre en œuvre les plans régionaux de développement

Les actions à mener doivent contribuer à un taux d'exécution satisfaisant des activités programmées dans les plans régionaux de développement. Il s'agit principalement des activités liées à la tenue régulière des conseils régionaux et à l'appui conseil des services techniques du MATD.

I.4.4. Contribuer à l'édification des économies locales fortes dans le cadre de la lutte contre la pauvreté

Les actions doivent contribuer à l'élaboration et à la mise en place des outils d'analyse et de planification locale du développement dans les collectivités territoriales.

Les activités y relatives sont les suivantes :

- élaborer et mettre en œuvre une politique de soutien de l'Etat au développement local ;
- conduire la mise en œuvre de la politique de développement des pôles de compétitivité régionale.

1.4.5. Mettre en place des mécanismes et normes efficaces de gestion du foncier de l'environnement et des ressources naturelles

Les résultats attendus dans cet objectif spécifique sont :

- l'adaptation du régime juridique de la gestion du foncier de l'environnement et des ressources naturelles au contexte des communes rurales;
- la mise à disposition des outils de gestion des conflits liés à l'exploitation des ressources naturelles aux collectivités territoriales.

En effet, les actions de relecture des textes du régime juridique doivent être menées pour permettre aux communes de mieux gérer les ressources naturelles et le foncier de l'environnement. Des outils de prévention et de gestion de conflit seront élaborés afin de contribuer à minimiser les conflits fonciers dans les zones d'exploitation agropastorale.

Les principales activités sont :

- mettre en place l'observatoire de l'aménagement du territoire ;
- éditer le guide de la commission foncière villageoise (CFV) et de la commission de conciliation foncière villageoise (CCFV).

I.4.6. Accroître les capacités de mobilisation des ressources propres des collectivités territoriales

L'amélioration du système fiscal au profit des collectivités territoriales est l'un des résultats attendus dans cet objectif spécifique afin de contribuer à élargir l'assiette fiscale locale. Les actions de réflexion et d'études seront menées entre les différents acteurs pour accroître les ressources financières des collectivités territoriales.

Les principales activités sont :

- doter les CT en matériels roulants pour les services de recouvrement;
- accompagner les CT dans les opérations de recensement fiscal et dans la constitution d'un fichier fiable des contribuables;
- concevoir un logiciel d'élaboration des budgets des CT.

I.4.7. Assurer le soutien financier permanent de l'Etat aux collectivités territoriales

Il s'agit de la prise de textes pour le transfert des dotations financières aux collectivités territoriales.

Des activités liées à l'assistance des services techniques déconcentrés pour la production des rapports d'analyse régionale de la situation financière des CT seront menées en vue de l'amélioration de la dotation financière.

1.4.8. Promouvoir et harmoniser les interventions des PTF au développement des collectivités territoriales

Il s'agit d'une part, de veiller à l'harmonisation des procédures d'interventions des partenaires techniques et financiers et d'autre part, de disposer d'un fonds fongible pour assurer le fonctionnement des collectivités territoriales. Les principales activités sont relatives à la mise en place, au sein du FPDCT, d'un guichet spécifique pour le financement des appuis techniques sous la maîtrise d'ouvrage des CT et d'un Guichet Prêts et Garanties aux emprunts pour les CT.

1.4.9. Mettre en place un système de répartition des ressources financières entre les collectivités territoriales

Le résultat attendu est la mise en place d'un système de péréquation financière équitable au profit des CT. Des actions de réflexions doivent être conduites pour asseoir une proportion équitable des ressources allouées aux CT.

I.5. Axe 5 : Le pilotage et la coordination du processus de décentralisation

L'objectif général poursuivi dans cet axe est de renforcer les capacités des structures de pilotage et de coordination du processus de décentralisation.

Quatre (04) objectifs spécifiques ont été définis pour assurer efficacement la coordination et le suivi du processus de décentralisation. Il s'agit de:

- mettre en place un meilleur mécanisme chargé du pilotage du processus;
- rendre fonctionnel le système de suivi évaluation de la décentralisation ;
- assurer une planification cohérente et harmonisée des programmes et plans d'action des activités de décentralisation ;
- rendre fonctionnels les cadres de concertation (national, régional, communal).

I.5.1. Mettre en place un meilleur mécanisme chargé du pilotage du processus

Les actions prévues dans cet objectif, concourent à rendre efficace le fonctionnement des conseils municipaux et régionaux et à une meilleure gestion des administrations des collectivités territoriales.

Les principales actions retenues sont :

- les activités d'appui conseil aux présidents des collectivités territoriales organisées par la Direction Générale de la Décentralisation (DGD) et les services de l'Inspection Technique;
- la tenue régulière des sessions des conseils municipaux et régionaux.

1.5.2. Rendre fonctionnel le système de suivi-évaluation de la décentralisation

Le dispositif de suivi-évaluation est un maillon essentiel pour l'état de mise en œuvre du processus de décentralisation. Les activités de suivi doivent être menées à tous les niveaux pour un meilleur cadrage des activités de planification.

Les principales activités retenues sont :

- tenir avec les ministères sectoriels des sessions d'évaluation des ressources financières à transférer aux CT chaque année ;
- assurer le fonctionnement des cellules régionales de suivi évaluation (CRSE);
- réaliser l'état des lieux de la décentralisation ;
- éditer et diffuser des produits des bases de données (BDCT, TBSE, Profil des Régions, annuaire statistique, etc....).

1.5.3. Assurer une planification cohérente et harmonisée des programmes et plans d'actions des activités de décentralisation

Les résultats attendus sont d'une part, d'élaborer, d'adopter et de mettre en œuvre les programmes triennaux et les plans triennaux et d'autre part, de les mettre en adéquation avec les grandes orientations de la décentralisation.

Les activités à mener sont :

- définir une vision prospective de la décentralisation ;
- formuler une nouvelle stratégie de la décentralisation ;
- réaliser le schéma 2D (Déconcentration-Décentralisation);
- évaluer le CSMOD 2006-2015.

I.5.4. Rendre fonctionnels les cadres de concertation (national, régional, communal)

Le résultat attendu dans cet objectif spécifique est la fonctionnalité et la dynamisation des cadres de concertation. En effet, les sessions des cadres de concertation seront tenues pour prendre des décisions en vue d'un meilleur déroulement du processus de décentralisation.

Les principales activités sont :

- la tenue régulière du comité mixte Gouvernement et partenaires techniques et financiers ;
- l'organisation de la rencontre tripartite Etat-Secteur Privé-Collectivités Territoriales :
- la tenue de la rencontre gouvernement-élus locaux ;
- la tenue des Conférences régionales de la décentralisation (CORED).

II- Financement

La stratégie des plans d'actions consiste à orienter l'allocation des ressources en priorité vers les axes et les actions prioritaires pour atteindre les objectifs du CSMOD. Elle se fonde sur l'analyse du contexte et les perspectives macroéconomiques aussi bien sur le plan national qu'international.

Le cadrage macro-économique initial du CSMOD 2006-2015 donnait la tendance telle qu'elle apparait dans le tableau suivant :

Tableau 1: Cadrage du CSMOD (en millions F CFA)

AXES	PAT 2006- 2008	PAT 2009- 2011	PAT 2012 2015	TOTAL	PART RELATIVE
AXE 1	680,00	300,00	300,00	1 280	5,6%
AXE 2	1 245,50	1 320,71	1 477,71	4 043,91	17,6%
AXE 3	13 366,00	585,00	642,00	14 593	63,4%
AXE 4	1 640,00	567,50	427,00	2 634,5	11,5%
AXE 5	175,00	125,00	150,00	450	2,0%
TOTAL	17 106,5	28 98,205	29 96,705	23 001,41	100,0%

Au regard du tableau ci-dessus, il ressort que la tendance nous oriente vers les axes prioritaires.

II.1- Financement du Plan d'actions intérimaire 2014-2015 du CSMOD

Les orientations du PAI 2014-2015 s'inscrivent dans une logique de consolidation du renforcement de la maîtrise d'ouvrage locale en vue de permettre aux collectivités territoriales d'assumer pleinement leur rôle dans cet exercice.

Le coût global de la mise en œuvre du plan est évalué à quatre vingt dix neuf milliards cent cinquante six millions neuf cent quatre vingt huit mille (99 156 989 000) FCFA pour la période 2014-2015.

Dans le souci de renforcer la maîtrise d'ouvrage locale, le présent PAI 2014-2015 met l'accent sur les axes prioritaires 2, 3 et 4 ci-après :

✓ Le transfert des compétences et des ressources

La mise en œuvre de cet axe nécessite la mobilisation de soixante trois milliards sept cent vingt millions deux cent cinquante sept mille (63 720 257 000) Francs CFA soit 64,26% des ressources programmées dans le PAI 2014-2015. Ce volume financier traduit l'effectivité des transferts des ressources financières nécessaires à l'exercice des compétences transférées aux collectivités territoriales. Cela s'explique par le fait que le montant des ressources transférées a connu une augmentation. A titre illustratif, les transferts au niveau du MENA passent de 19 412 117 000FCFA en 2014 à 24 105 056 000FCFA en 2015.

✓ Le renforcement des capacités locales

Pour une contribution plus active des acteurs locaux à la mise en œuvre de la décentralisation, le PAI consacre quinze milliards quatre cent neuf millions deux cent quatre vingt dix neuf mille (15 409 299 000) Francs CFA des ressources à l'axe 3 du CSMOD: « le renforcement des capacités locales ».

√ L'appui à l'élaboration et à la mise en œuvre des plans de développement locaux

La mise en œuvre de l'axe 4 : « l'appui à l'élaboration et à la mise en œuvre des plans de développement locaux » nécessite la mobilisation de quinze milliards cinq cent quatre vingt huit millions sept cent quatre vingt quatorze mille (15 588 794 000) FCFA des prévisions du PAI 2014-2015.

Quant aux axes 5 : « pilotage et coordination du processus de décentralisation » et 1 : « appropriation sociale et politique de la décentralisation », respectivement de deux milliards deux cent soixante neuf mille deux cent quatre vingt dix neuf mille (2 269 340000) FCFA et deux milliards deux cent soixante neuf millions trois cent quarante mille (2 169 299000) FCFA, ils représentent 4,48% des ressources totales du PAI 2014-2015.

Le tableau ci-après fait le récapitulatif du financement global du PAI 2014-2015 du CSMOD et dégage le pourcentage par axe.

Tableau 2: plan de financement global du PAI 2014-2015 (en milliers de FCFA)

Axes	2014	2015	PAI 2014-2015	Part
Axe 1	1 828 000	441 340	2 269 340	2,29
Axe 2	29 779 680	33 940 577	63 720 257	64,26
Axe 3	10 125 442	5 283 857	15 409 299	15,54
Axe 4	15 456 053	132 741	15 588 794	15,72
Axe 5	1 883 399	285 900	2 169 299	2,19
Total	59 072 574	40 084 415	99 156 989	100%

II.2- Financement de la tranche 2014 du Plan d'actions intérimaire 2014-2015 du CSMOD

Pour l'année 2014, le coût de réalisation du PAI est de cinquante neuf milliards soixante douze millions cinq cent soixante treize mille (59 072 574 000) FCFA et sera financé par le budget de l'État, les ressources des PTF par le biais des projets et programmes de développement qui viennent en appui au processus de décentralisation.

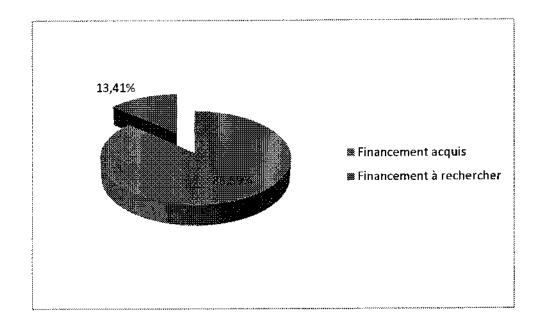
Le financement acquis est de cinquante et un milliards cent trente trois millions quatre cent soixante quatorze mille (51 148 474 000) FCFA soit 86,59% tandis que 13,41% sont à rechercher pour une valeur de sept milliards neuf cent vingt quatre millions quatre vingt dix neuf mille (7 924 099 000) FCFA.

L'axe 2 « transfert des compétences et des ressources de l'État » représente plus de la moitié du financement en 2014 soit 50,41% pour un montant de vingt neuf milliards sept soixante dix sept millions six cent quatre vingt mille (29 779 680 000) FCFA tandis que l'axe 3 « renforcement des capacités locales » représente 17,14% du financement acquis.

Les deux analyses expliquent que dans l'axe 2 le financement est quasi-acquis tandis que dans l'axe 3 l'ensemble des activités provient du plan d'actions opérationnel triennal de la stratégie nationale de renforcement des capacités d'où la nécessité de la tenue d'une table ronde des bailleurs pour solliciter le financement de l'ensemble des activités.

Tableau 3 : Plan de financement du PAI 2014 (en milliers F CFA)

Source de financement	2 014	Part 2014
Financement acquis	51 148 474 000	86,59
Financement à rechercher	7 924 099 000	13,41
Total PAI	59 072 574 000	100,00%



En définitif, la programmation du plan d'actions intérimaire 2014-2015 du CSMOD a mis l'accent sur les activités dont le financement est acquis. Cela a pour avantage de minimiser les risques de contreperformance à l'évaluation du CSMOD.

III- Stratégie de mise en œuvre du PAI

La stratégie de mise en œuvre du PAI précise d'abord les principes directeurs de mise en œuvre des actions prioritaires, ensuite définit les responsabilités respectives des acteurs impliqués, puis décline le coût, les modalités de financement et enfin décrit le mode de coordination et de gestion du plan ainsi que son suivi évaluation.

III-1. Principes directeurs

Les principes directeurs de mise en œuvre du plan d'actions intérimaire reposent sur les considérations suivantes :

- l'unicité du pilotage ;
- la participation et la responsabilisation des acteurs ;

- la synergie entre déconcentration et décentralisation;
- le renforcement de la concertation entre les acteurs aux niveaux communal, régional et national pour assurer une meilleure complémentarité au niveau sectoriel et opérationnel;
- la prise en compte des questions transversales du genre, de la protection de l'environnement, du respect des droits de l'homme, etc. dans la conduite des actions.

III-2. Rôle et responsabilité des acteurs

Le PAI se veut un contrat d'objectifs dont la réalisation repose sur une démarche de mobilisation de l'ensemble des acteurs engagés pour l'atteinte des résultats.

Ces acteurs sont les collectivités territoriales, les départements ministériels, le secteur privé, les organisations de la société civile et les partenaires techniques et financiers.

✓ Les collectivités territoriales

Les collectivités territoriales ont pour missions de promouvoir la démocratie à la base, de fournir des prestations de services publics aux citoyens et d'organiser le processus de développement local.

Les populations, à travers notamment les Conseils Villageois de Développement, doivent être davantage associées.

Les communes et les régions veilleront en conséquence à la participation des populations locales dans les processus de prise de décision. En effet, cette participation accrue peut rendre les choix mieux adaptés à leurs besoins et en conséquence contribuer à renforcer le civisme fiscal. Celle-ci ne peut du reste, être effective que dans le cadre d'une transparence accrue sur les choix des programmes, des actions et des réalisations conduites par les collectivités territoriales.

Ces considérations suggèrent le renforcement de l'autonomie et des capacités de gestion des collectivités territoriales, la promotion de la culture du résultat et du « rendre compte » dans le comportement des responsables locaux.

Le processus fera l'objet d'un programme spécifique qui pourrait être appuyé par les ressources propres des communes, celles des projets et programmes d'appui et du panier commun décentralisation.

Les collectivités territoriales et leurs associations faîtières veilleront de concert avec les services techniques déconcentrés à la création et au renforcement des conditions cadres propices à la mise en œuvre du processus de la décentralisation. Elles conduiront enfin les initiatives d'auto-évaluation pour permettre une mise en œuvre réussie des actions. La conduite par l'Association des Municipalités du Burkina Faso (AMBF) et l'Association des Régions du Burkina Faso (ARBF) de leurs plans stratégiques respectifs traduit leur engagement à susciter et à entretenir la synergie d'actions avec les autres acteurs.

✓ Le secteur privé

Les réformes en cours et les mesures de relance de l'activité économique mises en œuvre par le Gouvernement contribuent à créer de façon progressive, un environnement propice aux investissements privés, à la création d'emplois et de richesses.

Les opérateurs économiques mènent des activités de production, de transformation, de distribution et de prestation de services. Ils participent à cet égard au développement du potentiel économique des CT et sont en conséquence, un partenaire privilégié dans la mise en œuvre des plans de développement régional et communal.

Ces importantes responsabilités confèrent au secteur privé un rôle majeur dans la réussite des futurs pôles de croissance, leviers et points d'ancrage du développement local.

✓ Les Organisations de la Société Civile (OSC)

Les Organisations de la Société Civile (OSC) et certaines associations caritatives ont une tradition d'appui aux initiatives de base. Elles constituent de ce fait, des opérateurs capables d'accompagner les populations et les autorités locales dans leur effort de développement afin qu'elles jouent un rôle plus actif dans le processus de décentralisation.

La participation accrue des ONG et des associations citoyennes contribuera à renforcer le rôle et la place des maires en tant que responsables et maîtres d'ouvrage du développement dans leurs communes, les relations de responsabilité, le contrôle citoyen et conséquemment la qualité des services sociaux de base.

Elles sont en conséquence, appelées à travailler activement à l'intérieur des cadres de concertation et au sein des organes des collectivités territoriales afin d'entretenir le cercle vertueux de l'auto-responsabilisation progressive des populations dans la gestion de leur développement.

✓ Les partenaires au développement

Les Partenaires Techniques et Financiers concourent de façon significative à la mise en œuvre de la décentralisation à travers des appuis budgétaires et des projets spécifiques.

La responsabilité mutuelle et l'harmonisation de leurs interventions telles que prévues dans la Déclaration de Paris, restent primordiales pour le Gouvernement et sont un élément essentiel pour réussir la décentralisation au Burkina Faso.

Jusque-là, les interventions des Partenaires Techniques et Financiers consistent en des appuis projets menés par le biais des départements ministériels ou directement en faveur des entités décentralisées. Ces appuis, bien qu'importants pour l'approfondissement du processus, demeurent cependant parcellaires et créent des zones géographiques privilégiées.

Un recentrage des approches est donc préconisé en fonction des priorités définies dans ce plan pour soutenir les efforts sans cesse accrus du Gouvernement en faveur de la décentralisation.

Le Gouvernement sollicite en outre, pour la période 2014-2015, un renforcement de la contribution des PTF à travers des dotations prévisibles et complémentaires à la mise en œuvre des projets/programmes, au budget du FPDCT et au «Panier commun» dédié à la mise en œuvre du PAT/CSMOD.

✓ Les départements ministériels

Le CSMOD, faut-il le rappeler, précise que dans leurs domaines d'attributions respectifs, chaque ministère doit intégrer dans ses plans et programmes, les activités propres à la mise en œuvre de la décentralisation. Cette orientation requiert une plus forte mobilisation des départements ministériels pour renforcer la synergie entre décentralisation et déconcentration en faveur de la gouvernance locale et la promotion du développement local. Cette posture devra se traduire par l'élaboration et la mise en œuvre de feuilles de route pour chaque ministère œuvrant dans la décentralisation.

IV- Dispositif de suivi évaluation

La décentralisation est une question transversale de développement qui interpelle de nombreux acteurs.

C'est dans ce cadre que le Gouvernement encourage la concertation et le dialogue aux niveaux communal, régional et national pour renforcer la synergie des approches, des choix et des financements nécessaires à une mise en œuvre participative et cohérente du programme.

IV-1. Pilotage et coordination du processus

Au niveau national

Sous la coordination du MATD, la concertation interministérielle sera davantage promue. Le Secrétariat Permanent de la CONAD animera des rencontres avec les cellules « décentralisation » des ministères, les organisations faitières des collectivités territoriales pour partager les informations sur le processus, suivre son évolution afin de consolider l'intégration des politiques et programmes sectoriels dans le cadre global de la décentralisation.

En ce qui concerne les Partenaires techniques et financiers, leur importante contribution dans la mise en œuvre de la décentralisation a conduit le Gouvernement à les associer davantage dans la conduite du processus. Outre leur participation aux sessions de la CONAD en tant que membres statutaires, le Gouvernement a mis en place par arrêté conjoint n° 2011-088 /MATDS/MEF en date du 30 décembre 2011, le comité mixte permanent de concertation sur la décentralisation, composé des représentants de l'État, des collectivités territoriales et des PTF. Il a pour objet :

- de servir de cadre institutionnel permanent de travail et d'échanges sur le processus de décentralisation;
- de créer, d'organiser et de consolider les liens de collaboration technique entre les services de l'État et les PTF impliqués dans la décentralisation ;
- de faciliter la mise en œuvre des mesures d'alignement et d'harmonisation des procédures.

Ce comité servira de cadre d'échanges, de coordination et d'harmonisation des appuis des bailleurs dans le cadre de la mise en œuvre du plan; il devra être redynamisé aux fins d'assurer une coordination et une complémentarité des programmes/projets en liaison avec la conduite de la décentralisation.

Au niveau régional

Le Gouvernement entend promouvoir également la concertation à travers les structures créées à cet effet d'une part et entre les conseils de collectivités territoriales d'autre part. Les axes de concertation suivants seront institués :

- concertation collectivités territoriales et services techniques déconcentrés;
- concertation collectivités territoriales et organisations/associations citoyennes.

Les Conférences Régionales de la Décentralisation (CORED) placées sous la présidence des Gouverneurs de région apprécient la pertinence des actions des plans locaux de développement, leur état de mise en œuvre et évaluent leurs performances.

IV-2. Suivi-évaluation du processus de décentralisation

Le suivi-évaluation de la décentralisation vise à mettre à la disposition des départements ministériels, des collectivités territoriales, des OSC et des partenaires, un ensemble continu et cohérent d'informations sur la mise en œuvre du plan triennal et sur l'atteinte des résultats relatifs à son exécution, de manière à permettre un suivi régulier dans le temps et dans l'espace, des effets et des impacts produits.

A travers le processus, le Gouvernement entend promouvoir l'application de la culture du résultat en assurant une meilleure visibilité de l'utilisation des ressources, d'en mesurer l'impact et de veiller à une plus grande exigence de responsabilité des populations vis-à-vis des autorités locales.

A cet effet, le suivi du PAI s'opérera au niveau supra (national), méso (région) et infra (commune) sur la base :

- des indicateurs d'impact, de résultat et de réalisation du processus, lesquels intègrent les indicateurs du Cadre Stratégique de Croissance Accéléré et de Développement Durable, de la Politique Nationale de Bonne Gouvernance et des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD);
- des résultats de l'auto évaluation des collectivités territoriales, des autres acteurs et des cadres de concertation.
 - ✓ Au niveau national, le Centre National de Suivi-évaluation (CNSE) du Secrétariat Permanent de la Conférence Nationale de la Décentralisation (SP/CONAD) assurera le suivi permanent du processus avec les membres des cellules « décentralisation » des départements ministériels pour le suivi sectoriel, un système de suivi-évaluation national sera développé en tien avec le système de suivi de l'Institut National de la Statistique et de la Démographie (INSD);
 - ✓ Au niveau régional; les Cellules Régionales de Suivi-évaluation (CRSE) assureront le suivi du processus au niveau de la région des activités des CT, des projets et programmes et centraliser, assurer le traitement et la diffusion des données;
 - ✓ Au niveau communal, il sera mis en place dans chaque commune, un point focal du suivi chargé de la collecte des données de la commune. Ces données seront centralisées au CRSE via le Haut commissariat.

Un manuel de suivi évaluation sera conçu pour accompagner l'appropriation et l'opérationnalisation du mécanisme.

V- Hypothèses et risques

En raison de l'ampleur des réformes qui accompagnent la décentralisation, la conduite du processus reste fortement soumise à des événements ou conditions plus ou moins prévisibles qui, s'ils surviennent, pourront accélérer ou réduire l'impact recherché. Ce sont les hypothèses et risques majeurs.

A cet égard, les hypothèses et risques majeurs identifiés dans le cadre logique du PAI 2014-2015 du CSMOD sont les suivants.

Au niveau des hypothèses, ce sont :

- la disponibilité à court terme de ressources humaines et financières suffisantes et des capacités au niveau des collectivités territoriales pour maintenir la dynamique de la décentralisation;
- la disponibilité des ressources financières pour une exécution équilibrée du plan d'actions;
- l'effectivité de l'harmonisation des approches des Partenaires Techniques et Financiers et de la complémentarité de leurs appuis.

Il existe quelques risques liés à la mise en œuvre du PAI 2014-2015. Ce sont :

- la non adhésion des acteurs et partenaires à la mise en œuvre du PAI;
- la faiblesse des capacités opérationnelles des collectivités territoriales pour l'exécution des compétences transférées.

CONCLUSION

La mise en œuvre du PAI 2014-2015 du CSMOD repose sur une démarche de mobilisation de l'ensemble des acteurs engagés dans l'exécution solidaire des actions vers les résultats attendus. Ainsi, les avancées obtenues depuis l'opérationnalisation du CSMOD militent progressivement pour un renforcement des synergies locales. Il importe à cet effet, au cours de la période 2014-2015, de mobiliser les ressources nécessaires à la mise en œuvre des activités qui sont entre autres :

- la définition de la vision prospective nationale de la décentralisation ;
- la formulation de la nouvelle stratégie de la décentralisation ;
- la relecture du code général des collectivités territoriales;
- la mise en œuvre du plan d'actions opérationnel triennal de la stratégie nationale du renforcement des capacités des acteurs de la décentralisation.

Par ailleurs, le processus d'élaboration du plan doit être renforcé en impliquant d'une part, l'ensemble des acteurs notamment la société civile et les CT et d'autre part, en élaborant une note de cadrage pour fixer les orientations stratégiques et les objectifs quantitatifs. Cette note de cadrage permettra aussi d'orienter les différents acteurs dans l'identification et la programmation des activités pour mieux les cadrer avec les objectifs et les actions prioritaires de la décentralisation.

En ce qui concerne les CT, la poursuite des transferts de compétences est indispensable pour les communes et un début de transfert de compétences est nécessaire pour les régions. Il est urgent d'envisager à la hausse l'enveloppe financière allouée aux dotations globales des CT afin de pouvoir faire face aux énormes défis d'investissements.

Les PTF jouent un rôle important dans la mise en œuvre du PAI. Il est donc souhaitable qu'ils agissent en synergie afin d'appuyer l'État dans son initiative de mise en place d'un système pérenne de financement de la décentralisation. Aussi, est-il important de dynamiser les cadres de concertation aux niveaux national, régional et communal pour une meilleure coordination et orientation des actions de mise en œuvre du processus.

TABLEAU DE PROGRAMMATIONS PHYSIQUE ET FINANCIERE DES ACTIVITES 2014-2015

TABLEAU DE PROGRAMMATION PHYSIQUE ET FINANCIERE DES ACTIVITES 2014-2015 (en milliers de francs CFA)

Objectif général 1: Permettre à tous les acteurs impliqués de s'approprier le processus et de s'engager à le mettre en œuvre de façon concertée	es acteur conconc	s imp ertée	oliqué	s de s'approprier	le process	us et de	1 828 000	441 340	2 269 340		
Objectif spécifique 1.1: Favoriser l'appropriation sociale et politique de la décentralisation	opriation sociale et po	e et p		re de la décentralisati			108 300	34 340	142 640		
Résultat 1.1.1: Les textes d'application des lois sur la décentralisation et le développement local (CGCT, foncier rural, urbanisme,) sont disponibles	décentralisa	tion et	le dével	loppement local (CGCT, lo	ncier rural, urb	anisme,)	108 300	34340	142 640	. — -	
Activité 1.1.1.1 : Élaborer et adopter 12 textes d'application du Code de l'Urbanisme et de la Construction		7	5	Nombre de textes adoptés	රා	12	24 000		24 000	86	мни/рес
Activité 1.1.1.2 : Élaborer et adopter des textes d'application en matière de culture (Décret & arrêtés)		ယ		Nombre de textes adoptés	2	ડ	7 000		7 000	с с гп	MCT
Activité 1.1.1.3 : Élaborer et adopter les 6 textes d'application de la Loi d'Orientation Relative au Pastoralisme		2	2	Nombre de textes adoptés	2	6	3 300	3 400	6 700	BE	MEAHA/DGE . AP
Activité 1.1.4. Élaborer les textes d'application du code forestier sur la gestion décentralisée des ressources forestières		رن ت	5	Nombre de textes adoptés	5	15	1 000	940	1 940	UICN	MEDD/DiFor/ DAJC
Activité 1.1.1.5: Traduire les 12 textes d'application du code de l'urbanisme et de la construction en mooré, djula et fulfundé				Nombre de textes traduits	တ	6	30 000	30 000	60 000	BE	MHU/DGC
Activité 1.1.1.6: Organiser des ateliers de vulgarisation des organisation-types des collectivités territoriales dans les régions	× ×			Nombre d'ateliers organisés	cn	13	40 000		40 000	BE.	MATD

Indicateurs Valeur Valeur olbre reference
0
ıt communal et régiona
Résultat 1.2.1 : La participation des acteurs au développement communal et régional est renforcée
10
13
16000
0
0
0
0
ო

MATD	PACT	15 000		15 000	-3	0				×		Activité 1.2.1.17 : Produire un film documentaire sur les bonnes pratiques retenues en 2013
MATD	PACT	20 000		20 000	_	0	Pourcentage des tâches à exécuter pour l'organisation dudit atelier			*		Activité 1.2.1.16: Organiser un Atelier d'échanges entre les différents acteurs de COPEGOL pour la certification des bonnes pratiques retenues et la révision de la grille d'évaluation et du guide de soumission
MATD	8E	50 000		50 000			Nombre d'ateliers organisés	× ×	×	×	×	Activité 1.2.1.15: Organiser des atellers d'implication des intervenants non étatiques dans le renforcement de la décentralisation
MATD- DGFPT	PACT	1 000		1 000	10000	0	Nombre de dépliants édités				×	Activité 1.2.1.14 : Editer des dépliants relatifs à la promotion de la Fonction Publique Territoriale
MATD	AFC	42 000		42 000	6	0	Nombre d'ateliers régionaux organisés		×	×		Activité 1.2.1.13 : Organiser 06 ateliers régionaux d'information et de formation des présidents de conseit de collectivité et des comités de jumelage sur les textes réglementaires du CGCT relatifs à la coopération décentralisée.
MATD	PACT/P DDC	65 000		65 000	13	0	Nombre d'ateliers	13				Activité 1.2.1.12: Organiser des ateliers de dissémination et de vulgarisation des bonnes pratiques retenues au niveau national et régional
MATD	PACT	15 000		15 000	3.	0	Disponibilité du film					Activité 1.2.1.11: Produire un film documentaire sur les bonnes pratiques retenues en 2012
MATD	PACT	2 500		2 500	500	Û	Nombre d'exemplaires	500	Un			Activité 1.2.1.10: Editer et reproduire le manuel de bonnes pratiques en 500 exemplaires en français
мнидес	38	60 000	30 000	30 000	œ	2	Nombre de sessions de vulgarisation organisée	ယ ယ				Activité 1.2.1.9 : Vulgariser le Code de l'Urbanisme et de la Construction
Structures responsable s	Sources de finance ments	cière	Programmation financière 2015	2014	Valeur cible	Indicateurs Valeur référence	Formulation	2015	lion phys	Programmation, physique 2014 13 14	Pro T1	AXES / OBJECTIFS / RESIDITATES

sable	MATD	MATD	MATD	MCT	S/DGM EC	MATD	MATD	MATD
Structures responsable 5					MAT	•		
Sources de finance ments	98	8E	В	BE	BE	PADIC/P DDC	38	UNFPA, PRGLA
iore	450 000	15 000	20 000	15 000	400 000	4 000	120 000	122 000
Programmation financiere					200 000	2 000		
2014	450 000	15 000	20 000	15 000	200 000	2 000	120 000	122 000
Valeur dible		1000	13	2	302		0009	ಣ
Indicateurs Valeur reference		0	0	2 sessions d'information et de sensibilisation tenues à Kaya et Bobo	0	0	0	0
Formulation	Nombre de CVD informés et sensibilisés sur leur fonctionnement	Nombre d'exemplaires édités	Nombre d'ateliers organisés	Nombre de rencontres avec les DR/MCT et les maires	Nombre de sorties effectuées	Fréquence de mise à jour du site/Nombre de consultations sur le site	Nombre d'exemplaires du SNAT édités	Nombre de participants aux ateliers
2015	×		×		×	×		
ftysique T4	×		×	×	×	×		
adion p	×	×	×	×				
Programmation.physique 2014 T2 T3 T4	×		×	×			×	×
E E	×		×	×				×
AXES/OBJECTIFS/RESULTATS/	Activité 1.2.1.18: Organiser des ateliers d'information et de sensibilisation sur le fonctionnement des CVD	Activité 1.2.1.19: Elaborer et éditer en 1000 exemplaires le statut de l'élu local au Burkina Faso	Activité 1.2.1.20: Organiser treize (13) ateliers de vulgarisation du statut de l'élu local au Burkina Faso	Activité 1.2.1.21: Organiser des rencontres avec les DRMCT et les maires pour une large diffusion du document de politique culturelle et touristique	Activité 1.2.1.22 : Réaliser des sorties de sensibilisations sur les faits d'état civil dans les zones à faible couverture	Activité 1.2.1.23. Rendre fonctionnel le site web sur la décentralisation	Activité 1.2.1.24. Éditer le SNAT en 6 000 exemplaires	Activité 1.2.1.25 : Vulgariser les guides méthodologiques de planification locale auprès des conseils communaux et régionaux

			4		Co.	l'État est assur	xollectivités territoriales par	maines aux c	irces hu	en ressoi	Résultat 2.2.1: Un système d'appui en ressources humaines aux collectivités territoriales par l'État est assuré
		11 042	5 000	6 042		s transférées	is liés aux competence	des emplo	insfert	arer le tra	Objectif spécifique 2.2: Assurer le transfert des emplois liés aux compétences transférées
MATD /DGFPT	AFC	65 000		65 000		0	Nombre d'ateliers		×		Activité 2.1.1.1: Organiser un atelier national relatif à l'état des lieux et perspectives de la Fonction Publique territoriale
		65 000		65 000		1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	Résultat 2.1.1. La fonction publique territoriale est créée et mise en œuvre	territoriale e	anbildne	a fonction	Résultat 2.1. f. L
		65 000		65 000		7iale	Objectif spécifique 2.1; Opérationnaliser la fonction publique territoriale	ıalişer la fo	rations	2.1: Opé	Objectif specifique
		63 720 257	33 940 577	29 779 680	et des	mpétences	de transfert des co	nnel le dispositif de ressources aux CT	el le c	nctionn re:	Objectif Général 2 : Rendre fonctionnel le dispositif de transfert des compétences ressources aux CT
	·········	63 720 257	33 940 577	29 779 680		URCES	ES ET DE RESSO	PETENC	COM	S DES	AXE2: TRANSFERTS DES COMPETENCES ET DE RESSOURCES
OSC/ADECO R	AFC/PD DC	6 500		6 500	12	0	Nombre de réseau mis en place	4	4	4	Activité 1.3.1.1 : Mettre en réseau les OSC en décentralisation dans 12 régions
		6.500	2.1 2.1 3.1 3.1 4.1 4.1	6.500		renforcées	ière de décentralisation son	civile en mat	société	nces de la	Résultat 1.3.1: Les connaissances de la société civile en matière de décentralisation sont renforcées
		6 500		6.500	lisation	e de décentra	ociété civile en matièn	ces de la s	aissan	les cons	Objectif spécifique 1.3: Renforcer les connaissances de la société civile en matière de décentralisation
		70 000	20 000	50 000	12	ζ η	Nombre d'activités	×	×	× ×	Activité 1.2.1.27: Développer les activités de communication
MEDD/ DIFOR	TREE AID	3 950		3 950	22	0	Nombre de sessions organisées			× -	Activité 1.2.1.26: Organiser des sessions d'information et de sensibilisation au profit des médias verts et des structures impliquées dans la mise en œuvre de la décentralisation sur la gestion décentralisée des forêts
Structures responsable s	Sources de finance ments	ière	Programmation financière 2015	2014	Valeur cible	indicateurs Valeur référence	Formulation	Programmation physique 2014 2015	enmation 2014 173	Program 2 11 T2	AXES / OBJECTIFS / RESULTATS / ACTIVITIES

Ayes/file leviles (ppoint 13 to 1	Æ	Programmation physique	ation p	hysique		(Pul	Indicateurs		đ	Programmation financiere	ére	Sources	Structures
ACTIVITES	П	2014		4	2015	Formulation	Valeur reference	Valeur cible	2014	2015	Iĝi I	Φ	responsable s
Activité 2.2.1.1 : Mettre à la disposition des régions le personnel de l'État nécessaire à l'exercice des compétences transférées				100	100	Nombre d'agents mis à disposition	100	300	Md	Md	PM		MFPTSS /Ministères concernés et MATD
Activité 2.2.1.2: Élaborer et faire signer les textes réglementaires sur le transfert des ressources humaines de l'État à quelques communes urbaines pilotes	×	×	×			Nombre de fextes élaborés	0	7	2 000	5 000	10 000	AFC	MFPTSS
Rés <i>ultat 2.2.2:</i> Les nouveaux recrutements de personnel destinés aux services transférés ont été répartition	nents de	personn	nel dest réps	destínés au répartition	x servic		operés selon des quotas de	quotas de	1 042	•	1 042		
Activité 2.2.2.1 : Recruter les ressources humaines destinées aux services dans les compétences transférées	×	×	×	×	×	Nombre d'agents recrutés	0	CP et CD= 9 398 Mn= 2982	1 042		1 042	B E	MFPTSS
Objectif spécifique 2.3: Assurer le transfert des ressources budgétait	3. Asst	rrer le	trans	ert de	s ress		es et fiscales		29 222 638	33 915 577	63 138 215		
Résultat 2.3.1: Le fin	тапсете	nt peren	me des	compé	tences t	Résyltat 2.3.1: Le financement pérenne des compétences transférées est assuré pai	é par l'État		29 222 638	33 915 577	63 138 215	······································	
Activité 2.3.1.1 : Prendre les textes réglementaires sur le transfert de ressources financières aux collectivités territoriales				<u> </u>	0	Nombre de textes pris	4	-	1 500	1500	3 000	AFC	MATD, MENA, MS, MEAHA et tout autre ministère concerné
Activité 2.3.1.2 : Tenir avec les ministères sectoriels des sessions d'évaluation des ressources financières à transférer aux CT chaque année				-	-	Nombre de sessions organisées	0	2	3 000	3 000	9 000	AFC	MEF
Activité 2.3.1.3 : Assurer le transfert des ressources financières de l'État aux CT pour l'exercice des compétences transférées dans le domaine de l'action sociale	×	<u> </u>			×	Montant des ressources transférées	-	-	80 870	80 870	161 740	HB H	MASSN

		254 000	10 000	244 000	Ö	es transférée	ne lie aux compétenc	atrimoli	transfert du p	surer le	Objectif spécifique 2.4: Assurer le transfert du patrimoine lie aux compétences transférées
MCT	BE	30 000	15 000	15 000		_	Montant des ressources transférées	×		×	Activité 2.3.1.10 : Assurer le transfert des ressources financières de l'État aux CT pour l'exercice des compétences transférées dans le domaine de la culture
MSL	38	64 832	32 416	32 416		_	Montant des ressources transférées	×		×	Activité 2.3.1.9 : Assurer le transfert des ressources financières de l'État aux CT pour l'exercice des compétences transférées dans le domaine des sports et loisirs
MS	먪	4 306 060	2 153 030	2 153 030	_	_	Montant des ressources transférées	×		×	Activité 2.3.1.8: Assurer le transfert des ressources financières de l'État aux CT pour l'exercice des compétences transférées dans le domaine de la santé au titre du fonctionnement
WS	R	10 000 000	5 000 000	5 000 000		<u> </u>	Montant des ressources transférées	×		× .	Activité 2.3.1.7 : Assurer le transfert des ressources financières de l'État aux CT pour l'exercice des compétences transférées dans le domaine de la santé au titre des investissements
МЛЕНЬ	BE	625 410	312 705	312 705			Montant des ressources transferées	×		×	Activité 2.3.1.6 : Assurer le transfert des ressources financières de l'État aux CT pour l'exercice des compétences transférées dans le domaine de la jeunesse et de la formation professionnelle
MENA	BE	43 517 173	24 105 056	19 412 117	_	_	Montant des ressources transférées	×		×	Activité 2.3.1.5: Assurer le transfert des ressources financières de l'État aux CT pour l'exercice des compétences transférées dans le domaine de l'éducation nationale et de l'alphabétisation
МЕАНА	BE	4 600 000	2 212 000	2 212 000			Montant des ressources transférées	×		×	Activité 2.3.1.4: Assurer le transfert des ressources financières de l'État aux CT pour l'exercice des compétences transférées dans le domaine de l'eau et de l'assainissement
Structures responsable s	Sources de de finance ments	ioni i	Programmation financière 2015	2014	Yaleur cible	hdicateurs Valeur reference	Formulation	2015	Programmation physique 2014 17 13 174	Progra	AXES/OBJECTIFS / RESULTATS / ACTIVITES

AXES/OBJECTIFS/RESULTATS/ ACTIVITES	F	2014 72 T.	nation physical distribution of the second o	8	2015	Formulation	icaleurs Valeur reference	Valeur citie	2014	Programmation ferencière	Diére Total	Sources de finance ments	Structures responsable 5.
Résultat 2.4.1: L	État a c	édé tou	t patrin	noine li	è aux c	Résultat 2.4.1: L'Etat a cédé tout patrimoine lie aux compétences transférées			244 000	10 000	254 000	00	
Activité 2.4.1.1. Réaliser l'inventaire dans les 17 domaines à transférer aux CT					11	Nombre de domaines inventoriés	0	17	20 000	10 000	000 09	90	MATD
Activité 2.4.1.2.: Assurer l'inventaire, le classement, la protection et la promotion du patrimoine culturel et touristique en vue de son transfert	×	×	×	×		Nombre d'infrastructures culturelles et de sites culturels à vocation touristique inventoriés et classés	-	-	194 000		194 000	BE BE	MCT
Objectif specifique 2.5: Assurer le transfert des compétences prévues	5: Ass	ırer le	trans	fert de	noo se	npétences prévues	par la loi		232 000	10 000	242 000	0	
Résultat 2.5.1. Les co	llectivite	s territ	riales	exercer	nt les co	Résultat 2.5.1: Les collectivités territoriales exercent les compétences prèvues par	r la loi		232.000		242 000	90	
Activité 2.5.1.1 : Élaborer et signer les protocoles d'opération entre l'État et les régions dans les domaines de compétences transférées				0		Nombre de protocoles d'opération élaborés et signés	0	01	11 000		11 000	AFC /PRGLA	MATD
Activité 2.5.1.2 : Élaborer et signer les protocoles d'opération entre l'État et les communes dans les domaines de compètences transférées				=		Nombre de protocoles d'opération élaborés et signés	0	Ξ	11 000		11 000	DRGLA	MATD
Activité 2.5.1.3. Élaborer le guide d'aide à l'exercice des compétences transférées dans les domaines restants				×	_	Disponibilité du rapport	0	₹-	20 000		20 000	BE BE	MATD
Activité 2.5.1.4. Éditer le guide d'aide à l'exercice des compétences transférées déjà élaboré		<u> </u>			×	Disponibilité du rapport	0		20 000		20 000	00 PACT	F MATD
Activité 2.5.1.5 : Organiser des ateliers régionaux de vulgarisation du guide d'aide à l'exercice des compètences transférées					×	Nombre d'atellers organisés	0	13	130 000		130 000	00 PACT	r MATD
Activité 2.5.1.6 : Organiser des ateliers/missions d'échanges avec les services déconcentres de l'État sur leur rôle dans le cadre du transfert des compétences		×	×	×		Nombre d'ateliers organisés	0	13	10 000	10 000	20 000	PACT/P DDC	MATD

Activité 3.1.1.1 : Former 766 agents des CT (SG et comptables) sur le processus d'exécution et de contrôle du budget d'une CT et la tenue de la comptabilité 383 383 formés 0 766 administrative	Résultat 3.1.1: Un système d'appui technique aux collectivités territoriales est établi	Objectif spécifique 3.1; Renforcer les capacités de gestion des elus et agents des collectivités territoriales	Objectif général 3 : Renforcer les capacités des services décentralisés, des acteurs locaux et des services déconcentrés de l'État.	AXE3: RENFORCEMENT DES CAPACITES LOCALES	Activité 2.7.1.1 : Relire la nomenciature des Pièces justificatives pour prendre en compte les ressources transférées disponibilité d'une 1 nouvelle nomenciature des pièces justificatives	Résultat 2.7.1: Les différents instruments financiers et budgétaires relatifs au régime financier et comptable, à la nomenclature budgétaire et comptable applicables aux collectivités territoriales sont élaborés et mis en œuvre dans toutes les régions et communes	Objectif spécifique 2.7: Assurer une maîtrise de la gestion des ressources transférées au niveau local	Activité 2.6.1.2:	Activité 2.6.1.1:	Résultat 26.1 Les services de base des collectivités territoriales sont fonctionnels et satisfaisants	Objectif spécifique 2.6: Assurer le fonctionnement des services de base des collectivités territoriales	AXES / OBJECTIFS I Programmation physique hydicateurs ACTIVITES 11 12 13 14 2015 Formulation reference Valeur cible
70 132	4 554 660	4 054 660	10 125 442	10 125 442	10 000	10 000	10 000			:		2014
70 132	3 328 191	3 328 191	5 283 857	5 283 857								Programmation financiere 2015
140 264	7 382 851	7 382 851	15 409 299	15 409 299	10 000	10 000	10 000					dére Total
BE/PDD C					æ							Sources de finance ments
MATD/MEF					MART		The course of the course					Structures responsable s

Structures responsable s	MATS/MATD	MATS/MATD	MATD	MATD	МЕАНА	MATD/MENA /MS/MEAHA	MATD	MATD
Sources de finance ments	BE	BE	PACT	BE/POD	B	PACT	AFC	PACT/ AFC
fere. Total	63 432	51 902	51 902	51902	25 951	70132	37 481	61 982
Programmation financière	31 716	25 951	25 95 {	25 951	25 951	70 132	37 481	25 991
2014	31716	25 951	25 951	25 951	•	,	,	35 991
Valeur cible	383	383	383	383	192	383	383	383
rdicateurs Valeur reférence	0	0	0	0	0	0	0	0
Formulation	Nombre d'agents formés	Nombre d'agents formés	Nombre d'agents formés	Nombre d'agents formés	Nombre d'agents formés	Nombre d'agents formés	Nombre d'agents formés	Nombre d'agents formès
2015	190	190	190	190	192	383	383	190
oftysiqu T4	193	193	193	193				193
Programmation physique								
] F			•					
AXES/OBJECTIFS/RESULTATS/ ACTIVITES	Activité 3.1.1.2 : Former 383 agents en charge de l'état civil sur les techniques de préparation et de mise en œuvre d'un recensement administratif et la tenue des cahiers de recensement	Activité 3.1.1.3. Former 383 agents en charge de l'état civil sur les textes d'application du code des personnes et de la famille	Activité 3.1.1.4: Former 383 agents des régies sur la gestion d'une régie de recettes et les techniques de recouvrement des droits et faxes locaux	Activité 3.1.1.5: Former 383 agents en charge des ressources humaines sur la gestion du personnel, le processus d'élaboration et de mise en œuvre des plans de formation	Activité 3.1.16: Former 192 agents en charge de l'hygiène et de l'assainissement sur la politique nationale d'hygiène et d'assainissement	Activité 3.1.1.7: Former 383 agents des services des matières transférées sur la gestion des compétences transférées aux communes dans les domaines de l'éducation, de la santé et de l'AEPA.	Activité 3.1.1.8; Former 383 agents des services chargès des affaires domaniates et foncières (SADF) sur le foncier rural et le code de l'urbanisme et de la construction au Burkina Faso	Activité 3.1.1.9: Former 383 agents des services techniques municipaux en gestion/entretien de la voirie municipale et en techniques de suivi et de promotion des moyens de transport urbain

PDDC			323 704	1 000	5	Nombre d'agents	3	3		Activité 3.1.1.18: Former 1000 nouveaux
	64 740	32 370	32 370	200	0	Nombre d'agents formés	100	100		Activité 3.1.1.17: Former 200 nouveaux agents au profit de l'administration communale
ω	141 734	70 867	70 867	766	0	Nombre de conseillers formés	383	383		Activité 3.1.1.16: Former 766 conseillers membres de la CATGF sur les dispositions de la loi portant Gestion foncière en milieu rurat (loi 34)
34	141 734	70 867	70 867	766	0	Nombre de conseillers formés	383	383		Activité 3.1.1.15: Former 766 conseillers membres de la CAEF sur le processus d'élaboration, de vote et d'approbation du budget des CT
20	562 920	281 460	281 460	3 038	0	Nombre de membres formés	1 519	1519	`	Activité 3 1.1.14: Former 3 038 membres des commissions permanentes sur l'organisation et le fonctionnement de la CAEF, de la CAGSC, de la CEDL et de la CATGF
14	212 914	106 457	106 457	1149	0	Nombre d'élus formés	574	575		Activité 3.1.1.13: Former les 1.149 membres des exécutifs des CT sur le processus d'élaboration, d'exécution et de suivi des budgets locaux.
14	266 914	160 457	106 457	1149	0	Nombre d'élus formés	574	575		Activité 3 1.1.12: Former les 1 149 membres des exécutifs des CT sur leur rôle et responsabilités dans le passation des marchés publics et des DSP et dans les opérations d'urbanisme et de construction
8	800 000	300 000	500 000	1149	0	Nombre d'élus formés	574	575		Activité 3.1.1.11: Former les 1.149 membres des exécutifs des CT sur l'exercice de la maîtrise d'ouvrage locale.
60	175 668	106 457	69 211	747	0	Nombre d'élus formés	374	373		Activité 3 1.1.10: Former les 747 membres des exécutifs des collectivités territoriales sur l'organisation et le fonctionnement des organes délibérants
	Total	Programmation Inanciare 2015	2014	Valeur obje	Indicateurs Valeur reférence	Formulation	2015) physiq	Programmalion physique	AXES FOR ECTIFS / RESULTATS /

	Programmation physique	Tamma	fon ah	signe		Indi	ndicateurs		13.	Pregrammation feasible		Sources .	
AXES/OBJECTIFS/RESULTATS/		2014			2045	Form lation	Valeur	Valeur citie	2014	2015	Total		saturantes rasponsable
	1	F	13	7 7	2	i Camalalian	reférence					333332	
Activité 3.1.1.19 : Former 383 agents des services de la planification sur le processus d'élaboration et de suivi du plan communal de développement (PCD)						Nombre de personne formé par collectivité	0	383	10 300		10 300	PRGLA/ COGEL/ ACRIC/ PNGT/ AFC	MATD
Activité 3.1.1.20: Organiser des rencontres régionales d'échanges et de partage d'expériences entre les CT dans le domaine de l'exercice des compétences transférées		m	m	· <u>·</u> ···		Nombre de rencontres organisées	0	ဟ	20 000		20 000	PRGLA/ PACT/ COOP SUISSE/ AFC	MATD
Activité 3.1.1.21: Prendre en charge les Salaires de 1000 agents des communes rurales pour une période de trois ans	×	×	×	×	× .	Nombres d'agents payés	0	1 000	1315000	1 315 000	2 630 000	В	MATD
Activité 3.1.1.22 : Organiser une formation sur la rédaction des actes unilatéraux, les contrals et les conventions au profit des SG des administrations des collectivités territoriales	×			· 		Nombre de personnes formées	0	387	20 000		50 000	AFC /PACT/P DDC	MATD
Activité 3.1.1.23 : Former les autorités locales en prévention et gestion des conflits intercommunautaires			 	×	×	Nombre d'autorités formées	0	408	15 000	15 000	30 000	AMBA FRANCE /PNGT /PRGP	MATS
Activité 3.1.1.24 : Former les comptables des collectivités territoriales sur l'utilisation de l'application d'aide à l'élaboration et à l'examen des budgets et comptes	×	,		<u> </u>		Nombre de personnes formées	0	377	000 09	,	000 09	PACT/ AFC/PD DC	MATD
Activité 3 1.1.25 : Former 50 agents des services techniques municipaux (STM) en gestion et entretien de la voirie municipale		×	×			Nombre de personnes formées	0	50	15 000	15 000	30 000	PACT/ PADIC	MATD
Activité 3.1.1.26 : Élaborer et mettre à la disposition des commissions d'examen des budgets et comptes un guide de tenue des sessions	×	×	*	×	×	Nombre de communes concernées	0	377	15 000	15 000	30 000	Ж	MATD-DGD
Activité 3.1.1.27 : Procéder à l'enregistrement des naissances via le mobile				×	×	Nombre de naissances enregistrées via le mobile	0	. . .	527 275		527 275	UNICEF	MATS

Activit conse genre comm dévelo	Activit des co	Activite des co		0	Activiti régiona memba l'optimi	Activité 3.1 CFV et de l de régions	Activité des co d'amér durable	Activité directio culture	ķ
Activité 3.2.1.3: Former les membres des conseils communaux pour la promotion du genre (COCOPGENRE) des différentes communes des 13 régions en genre et développement	Activité 3.2.1.2: Former 370 responsables des coordinations communales des OSC sur les techniques de plaidoyers et de lobbying	Activité 3.2.1.1 : Former 370 responsables des coordinations communales des OSC sur leur rôle dans le processus budgétaire des CT)bjectif s	Activité 3.1.1.31 : Organiser des ateliers régionaux d'outillage des CVD et des membres des commissions financières à l'optimisation des recettes propres des CT	Activité 3.1.1.30 : Vulgariser le guide de la CFV et de la CCFV dans les 13 chefs lieux de régions	Activités 3.1.1.29 : Renforcer les capacités des collectivités territoriales en matière d'aménagement et de développement durable du territoire	Activité 3.1.1.28 : Rendre opérationnel les directions régionales et provinciales de la culture	AXES/OBJECTIFS / RESULTATS ACTIVITES
Former le naux poul 3ENRE) c 13 régions	Former 37 is commu is plaidoye	Former 3 is communi processur		spécifiq	: Organise lage des (mmission s recettes	: Vulgaris FV dans l	: Renford territoriale et de dévi ire	: Rendre o	JECTIFS / RE ACTIVITIES
s membre r la promo les différe s en genro	70 respon nales des ers et de l	70 respor nales des s budgéta	Résulta	ue 3.2:	er des ate DVD et de s financiè propres c	er le guide es 13 che	ær les ca s en mati eloppeme	ovinciales	S SESULTY
es des otion du ontes e et	sables OSC sur	sables OSC sur nire des	t 3.2.1: L	Renford	illers is ires à ies CT	e de la fs lieux	pacités ère ent	nelles seela	AS!
			Résultat 3.2.1: Les différents acteurs locaux sont formés et aptes à exercer leur rôle	ser les s	×	×	×	×	7 3
			nts acte	s capacités d'Interventions des acteu société civile et secteur privé)	×	×	×		Programmation physique 2014 T2 T3 T4
		·	us local	ės d'in	×		×		allion phys
×			ix sont	terven secte	×		×		A Sique
- N - Z	370 N	370 h	formés	tions o	×	a.z	ž Z	8	2015
lombre d	Nombre d formées	Nombre d formées	et aptes	ies act /e)	Nombre d'ateliers organisés	Nombre d'ateliers réalisés	Nombre de réalisées	Treize (1: ont opéra	Form
Nombre de communes ayant reçu la formation	Nombre de personnes formées	Nombre de personnes formées	à exerce	eurs lo	ateliers	ateliers	Nombre de formations réalisées	Treize (13) DR/MCT sont opérationnelles	Formulation
ines !	nes	nes	r leur rô	caux (c			ST.	1	700
0	0	0	le .	Objectif spécifique 3.2: Renforcer les capacités d'interventions des acteurs locaux (organisations société civile et secteur privé)		0	0	13 DR/MCT et 6 DP/MCT sont effectivement opérationnelle s depuis 2010	Valeur reference
351	370	370	+ ;	ns de la	13	13	75	-Achever la construction de la DR de Ziniare - Rendre opérationnell es les 6 DP	Yaleur cible
		-		392 613					2014
20 500		1	386 363	92 613	50 000	25 000	125 000	50 000	
			+:						rogramii 2
	48 238	48 238	126 476	132 726				500 000	Programmation impandere
			51	521	U II	N 2	12	<u> </u>	Total
20 500	48 238	48 238	512 839	525 339	50 000	25 000	125 000	550 000	
BE/PDD C	PADIC/P ACT/ AFC/PD DC	PADIC/P ACT/ AFC/PD DC			Amba. France/ PACT/ GUFL/ PNGT	AFC	MEDD- IPE et CCP/BE	B H	Sources de finance ments
MPFG/DGP	MATD	MATD			MATD	MATD	MATD	мст	Structures responsable s

Structures	responsable S	MPFG/DGP G	MATD	MATD	MICA	MICA/DGCI	MATD		MJFPE			MATD
12	nents	8	PRGLA/ AFC	PRGLA/ PADIC	3E	#	PADIC PRGLA/ AGCT PACT		98 E	a drugge e e		PACT/ BE (fonds permane nt)
fe	Total	8 000	000 09	9 100	20 000	10 000	288 763	12 500	12 500	5 668 000	5 668 000	1 750 000
Programmation Inancière	2015				10 000	5 000	15 000	6 250	6 250	1 125 000	1 125 000	875 000
н.	2014	8 000	000 09	9 100	10 000	2 000	273 763	6 250	6 250	4 543 000	4 543 000	875 000
	Valeur cible	120	4	12	10	4	13	:	3500		таде	302
Indicateurs	Valeur reference	0	0	O.	0	0		s s'est accrue.	0	institutionnelles	nents de déma	0
hd	Formulation	Nombre de membres formés	Nombre d'ateliers organisés	Nombre de OSC concerné	Nombre d'ateliers organisés	Nombre de sessions tenues	Nombre d'ARD fonctionnelles	Résultat 3.2.2: la participation des femmes et des jeunes à la gestion des affaires locales s'est accrue.	Nombre de jeunes recrutés	1	astructures et d'equiper	Nombre de communes bénéficiaires
as	2015				×	×		a la ge	1750	orgar	ent d'inf	×
physiqu	1	×			×	×	12	s jeunes	1750	pacités	dispos	×
mailon	2014			×		×		res et de		les ca	ritoriales	
Programmation physique	12		×	×			<u> </u>	les fernin		nforce	vités ter	
	F		×		<u>s</u>	w E	-	pation d		.3. Re	collecti	<i>ω</i> 🚆
	AXES/OBJECTIFS/PEBULTATS/	Activité 3.2.1.4; Former 120 responsables d'associations sur l'élaboration des programmes et projets sensibles au genre	Activité 3.2.1.5: Organiser quatre ateliers de formation des acteurs locaux sur les techniques d'élaboration et de gestion des projets de développement.	Activité 3.2.1.6: Renforcer les capacités de collaboration entre les communes et les Organisations de la Société Civile (OSC) dans la gestion des affaires locales.	Activité 3.2.1.7 : Organiser des ateliers de formation à l'endroit des gouverneurs et élus locaux sur la concurrence	Activité 3.2.1.8. Renforcer les capacités des organisations faitières pour une participation efficace aux foires et autres manifestations	Activité 3.2.1.19. Appuyer la mise en place et le fonctionnement d'Agences Régionales de Développement dans les 13 régions	Résultat 3.2.2: la partici	Activité 3.2.2.1. Recruter 3500 jeunes pour des travaux à HIMO dans les communes	Objectif spécifique 3.3: Renforcer les capacités organisationnelles et	Résultat 3.3.1. Les nouvelles collectivités territoriales disposent d'infrastructures et d'équipements de démarrage	Activité 3.3.1.1 : Procéder à l'extension des sièges des communes rurales pour accueillir les nouveaux services à créer

		449 041	7 940		441 101	ctionnels	intes et sont for	nes et matérielles suffisa	es humai	Unossau	dotes de	trés son	Résultat 3.5.1: Les services déconcentres sont dotés de ressources humaines et matérielles suffisantes et sont fonctionnels
		1 833 109	697 940		1 135 169		itres de l'Étai	s services déconcen	alité de	nction	cer la fo	Renfo	Objectif spécifique 3.5 : Renforcer la fonctionnalité des services déconcentrés de l'État
MATS		•											Activité 3.4.1.1
		•	·				10.	Résultat 3.4.1 : Le dispositif de délégation de pouvoir est élaboré et appliqué	de pouv	elégation	ositif de a	: Le disp	Résultat 3.4. f
							₫.	Objectif spécifique 3.4 : Operer les délégations de pouvoir prévues par la	ations d	s délég	perer le	93.4:(Objectif specifique
MATD- DGFPT	AFC	6 000			6 000	-1		Nombre de logiciel acquis		× ×	×		Activité 3.3.1.6 : Acquérir un logiciel de gestion des pensions des agents des collectivités territoriales
мст	8E	2 000			2 000	Ø	_	Décret et arrêtés relatifs aux normes et standards pris				×	Activité 3.3.1.5 : Créer et diffuser les normes et standards relatifs à la réalisation des infrastructures culturelles et touristiques (bibliothèques, musées, salles de spectacles et/ou d'exposition) et en contrôler l'application
MCT	85	910 000			910 000	sept infrastructure s et des aménageme nts à réaliser -25 salles de ciné à réhabiliter	0	Nombre d'infrastructures réhabilitées		×	×	×	Activité 3.3.1.4 : Soutenir la réhabilitation et/ou la réalisation d'infrastructures culturelles et touristiques au profit des CT
MATD	PACT/ AFC	500 000	250 000		250 000	302	0	Nombre de matériel et par type par commune	×	× ×	×	*	Activité 3.3.1.3 : Équiper chaque nouveau service créé dans les communes rurales, d'un bureau complet et de matériel de base de travail
MATD	FICOD	2 500 000			2 500 000	20	0	Nombres de communes rurales dotées		×			Activité 3.3.1.2 : Doter les communes rurales en infrastructures marchandes
Structures responsable s	Sources de finance ments	Total	Programmation financiere 2015	Program	2014	Valeur cible	Indicateurs Valeur référence	Formulation	ique : 2015	ion phys	Programmalien physique 2014 12 13 14	1 P	AXES (OBJECTIES / RESULTATS) ACTIVITIES

Structures responsable s	MATD-DGD	MATD	MEF	MEF	MEF	MATD	MATD	MFPTSS	MATD	
				111	111	0	0	_ ≥ 	0	
Sources de finance ments	BE	88	BE	BE	88	AFC	PADIC		AFC	
ideo.	60 693	7 940	7 941	8 513	19 137	116 274	178 543		20 000	1 384 068
Programmation Thansiere		7 940						Md		000 069
Dist	60 693		7 941	8513	19 137	116 274	178 543	PM	20 000	694 068
Valeur cible	295	85	58	45	103	508	9		£	
Indicateurs Valeur relévence		0	0	0	0	0	0		0	
Ind Formulation	Nombre de personnes formées	Nombre de personnes formées	Nombre de personnes formées	Nombre de personnes formées	Nombre de personnes formées	Nombre de personnes formées	Nombre de gouvernorats dotés	Nombre d'agents mis à disposition	Nombre de sessions	Résultat 3.5.2. Le cadre territorial de la déconcentration est paracheve
Je 2015	295	58								déconce
Programmation physique 2014 2 74 2			28	45	103	508	9		×	al de la
inimation 2014 T3									×	territori
Progra									×	Le cadre
1	- (4				<u> </u>	Ω "				t 3.5.2.
AXES/OBJECTIFS/RESULTATS/ ACTIVITES	Activité 3.5.1.1. Former 295 membres (CTI, CTR, et CTP) sur le processus d'élaboration, de vote et d'appropriation des budgets des CT	Activité 3.5.1.2: Former 13 Gouverneurs et 45 Hauts commissaires sur l'exercice de la tutelle des CT	Activité 3.5.1.3. Former 58 receveurs des impôts sur les procédures d'assiette et de recouvrement des impôts et taxes locaux	Activité 3.5.1.4. Former 45 contrôleurs financiers sur les procédures de passation des marchés publics et des DSP et sur les techniques de vérification des dossiers des CT	Activité 3.5.1.5. Former 103 receveurs des CT sur la réédition et l'apurement administratif des comptes de gestion des CT et sur la tenue de la comptabilité administrative des CT	Activité 3.5.1.6. Former 508 cadres des STD du MENA, MS et MEAHA sur l'exercice des compétences transférées aux communes dans les domaines les concernant (CEB, Districts, DREAHA)	Activité 3.5.1.7. Doter 6 gouvernorats en matériels roulant et informatiques	Activité 3.5.1.8. Mettre à la disposition des services techniques déconcentrés des ressources humaines de l'État	Activité 3.5.1.9: Organiser dans chaque region une formation des Services Techniques Déconcentrés à l'exercice de teur rôle dans l'appui conseil aux collectivités territoriales	Résulta

	Programmation physique	ation phy	atigne	ju ju	Indicateurs		"	Programmation (financière	êre .	Sources	J. Carlotte
AXES / QBJECTIFS / RESULTATS /	2014	13 14	2015	S Formulation	Valeur reférence	Valeur cible	2014	Sinz .	Total	de finance ments	responsable S
Activité 3.5.2.1; Construire et équiper des IRA		× ×	×	Nombre d'IRA construits et équipés	7	4	400 000		400 000	86	MFPTSS
Activité 3.5.2.2 : Construire et équiper les directions provinciales du MESS		× ×	×	Nombre de directions provinciales construites et équipées			200 000	000 069	890 000	BE	
Activité 3.5.23: Redéfinir les missions et attributions des structures administratives déconcentrées		×		Nombre de textes redéfinis	0	1	6 868		6 868	BE	MFPTSS
Activité 3.5.2.4: Élaborer des manuels de procedure spécifique aux administrations		0	თ	Nombre de manuels élaborés	+	10	87 200		87 200	PRGLA	MFPTSS
Objectif specifique 3.6: Favoriser la gestion cohérente du développement régional	Favoriser	a gestio	n cohér	ente du développeme	nt régional				1		
Resultat 3.6.1;	Un cadre de p	lanificatio	n région	Résultat 3.6.1: Un cadre de planification régionale harmonisé est appliqué	r					TT - 6-7-10 10-7	
Activité 3.6.1.1:									a		
Résultat 3.6.2: La coné	érence entre le	s planific	ations ré	Résultat 3.6.2: La cohèrence entre les planifications régionale et communale est assurée	ssurée						
Activité 3.6.2.1									•		
Axe 4 : APPUI A L'ELABORATION ET A LA MISE EN ŒUVRE DEVELOPPEMENT LOCAUX	BORATION ET A LA MISE EN DEVELOPPEMENT LOCAUX	N ET A PPEMI	LA MI ENT L(: — I	DES PLANS DE	ш	15 456 053	132 741	15 588 794		
Objectif Général 4 : Créer un environnement à même de stimuler économique des collectivités territoriales	un envirol omique de	nneme is colle	ntàn sctivité	réer un environnement à même de stimuler le économique des collectivités territoriales	r le développement	ment	15 456 053	132 741	15 588 794		
Objectif spécifique 4.1. Assurer l'implication de tous les acteurs dans la définitio politiques de développement au niveau régional et commu	nplication d a développe	e tous le ment au	es actet Iniveau	ue 4.1: Assurer l'implication de tous les acteurs dans la définition e politiques de développement au niveau régional et communal	n et la mise en œuvre des nal	sance des	199 000	17 000	216 000		
Résultat 4.1.1. Les différents acteurs sont impliqués dans l'élaboration des plans de développement locaux	teurs sont imp	oliqués de	ins l'élab	oration des plans de dévelc	ppement locaux		000 66)	000 41	216 000		
Activité 4.1.1.1: Appuyer techniquement les CT dans l'élaboration des politiques, stratégies, schemas, plans ou de guides de gestion locaux de développement culturel	×	×	×	Nombre de plans ou de guides élaborés	2	2	000 09		000 09	BE	MCT

1	AFC/ PADIC	50 000		50 000	_	0	Nombre de politique	×	× ×	Activité 4.4.1.1: Élaborer la politique de spécialisation régionale au BF
		50 000		50 000	; collectivités) place dans les	nt sont élaborés et mis er	le du développeme territoriales	lanification locale d	Résultat 4.4.1: Des outils d'analyse et de planification loçale du développement sont élaborés et mis en place dans les col
		50 000		50 000	lutte contre	e cadre de la	locales fortes dans le	des économies la pauvreté	l'édification des	Objectif spécifique 4.4: Contribuer à l'édification des économies locales fortes dans le cadre de la just
		•								Activité 4.3.1.1:
	10. 601600.000				ncert avec les	égionaux de col	ix de développement sont élabores et mis en œuyre par les conseils ri conseils villageois de développement et les conseils municipaux	bores et mís en opement et les	ฟิจppement sont éla illageois de dévelo	Résultat 4.3.1: Les plans régionaux de développement sont élabores et mis en œuvre par les conseils régionaux de concert avec les conseils villageois de développement et les conseils municipaux
	:					ppement	Objectif specifique 4.3: Mettre en œuvre les plans regionaux de developpement	yre les plans	3: Mettre en œu	Objectif specifique 4
MHU	GUFL/ BE	91 238	45 345	45 893	351	ပ	Nombre de POS élaborés	×		Activité 4.2.1.3: Élaborer/actualiser des POS des communes urbaines et rurales du Burkina Faso
MHU	38	103 521	55 396	48 125	49	13	Nombre de SDAU élaborés	*		Activité 4.2.1.2: Élaborer des SDAU des communes urbaines du Burkina Faso
MATD/ MEAHA	PRGLA/ BE BAD-4R	397 000		397 000	356	317	Nombre de PCD AEPA et PCD PRD élaborés	39		Activité 4.2.1.1: Élaborer les PCD AEPA, PCD PRD
:		591 759	100 741	491 018	солсет ачес	municipaux de	en œuvre par les conseils opement	laborés et mis Jeois de develoj	veloppement sont élaborés et mis en œuvre p les conseils villageois de développement	Résultat 4.2.1: Les plans communaux de développement sont élaborés et mis en œuvre par les conseils municipaux de concert avec les conseils villageois de développement
		591 759	100 741	491 018		oppement	ommunaux de dével	re les plans c	. Mettre en œuv	Objectif spécifique 4.2: Mettre en œuvre les plans communaux de développement
MATD	PADIC	34 000	17 000	17 000	13	0	Nombre de missions de suivi	×	×	Activité 4.1.1.3: Suivre le fonctionnement des agences régionales de développement
MATDMEF	UNFPA/ PRGLA/ COGEL	122 000		122 000	150 Conseils communaux et 13 Conseils régionaux	0	Nombre de participants aux ateliers de vulgarisation		×	Activité 4.1.1.2 : Vulgariser les guides méthodologiques de planification locale auprès des conseils communaux et régionaux
Structures responsable 5	Sources de finance ments	Total	Programmation financière 2015	2014	Valeur cible	ridicateurs Valleur référence	Formulation	physique	Programmation physique 2014 T1 T2 T3 T4	AXES/OBJECTIFS/RESULTATS/ ACTIVITES

2015							Ĭ	on desired
4T 6T 2T 17	Formulation	Valeur reférence vale	Valeur cible	2014	2015	Total	nents	responsable s
Résultat 4.4.2: Chaque collectivité a une meilleure connaissance de ses potentialités économiques et financières	s potentialités économíque	et financières				15 000		
Résultat 4.4.3: Un cadre harmonisé d'inferventions des différents acteurs du développement local est défini et appliqué	du développement local est	définí et applique						
Activité 4.4.3.1								
Objectif spécifique 4.5: Mettre en place des mécanismes et normes efficaces d	mes efficaces de gesti i naturelles	e gestion du foncier de	0	120 000		120 000	0	
Résultat 4.5.1; Le régime juridique de la gestion du foncier de l'environnement et des ressources naturelles est adapté au contexte des une des ressources naturelles est adapté au contexte	et des ressources naturelles	est adapté au co	ntexte					
Activité 4.5.1.1							•	
Résultat 4.5.2. Les outils de gestion des conflits liés à l'exploitation des ressources, naturelles sont élaborés, adoptés et mis à la disposition des collectivités territoriales	irces, naturelles sont élabo oriales	rés, adoptés et m	mis à la	120 000		120 000	20	
Activité 4.5.2.1 : Mettre en place Nombre l'observatoire de l'aménagement du territoire	Nombre d'observatoire mis en place	0	-	120 000		120 000	30 BE	MATD-GAT- DL
Objectif spécifique 4.6. Accroître les capacités de mobilisation des ressources	des ressources propre	propres des collectivités	ţę;	84 224		84 224	***	
Itat 4.6.1: L	its sont renforcees			70.000				
Activité 4.6.1.1 : Accompagner les CT dans les opérations de recensement fiscal et dans X d'opéra d'opéra la constitution d'un fichier fiable des contribuables	Disponibilité du répertoire, nombre d'opérations de recensement et de recouvrement		-	70 000		70 000	DA GUFL	MEF
Résultat 4.6.2. Le système fiscal est amèliore au profit des collectivités territoriales	des collectivités territoriales			14 224		14 224	24	
Activité 4.6.2.1: Concevoir un fogiciel x Dispor d'élaboration des budgets des CT	Disponibilité du logiciel	0	-	14 224		14 224	24 PACT	MEF
Objectif spécifique 4.7: Assurer le soutien financier permanent de l'État aux collectivités territoriales	nt de l'État aux collecth	vitės territorial	es.	15 000	000 \$1	30 000	06	

		2 169 299	285 900	1 883 399	NOI	NTRALISAT	ESSUS DE DECEI	PROC	ON DI	ORDINAT	Axe 5 : PILOTAGE ET COORDINATION DU PROCESSUS DE DECENTRALISATIO
									-	-	Activité 4.9.1.1
						≀Ce	Résultat 4.9.1: Un système de péréquation financière équitable est mis en place	n financièr	éréquatio	système de p	Résultat 4.9.1; Un
		•			ejes	financieres e	ition des ressources es	un système de répartiti collectivités territoriales	stėme o tivitės t	place un sy collec	Objectif spécifique 4.9: Mettre en place un système de répartition des ressources financières entre collectivités territoriales
MATD		PM	РМ	Md		0	Nombre de Guichets prêts et garanties fonctionnels	×	× ×	*	Activité 4.8.2.3 : Mettre en place, au sein du FPDCT, un Guichet Prêts et Garanties aux x emprunts pour les CT
MATD	PADIC/ FDC	13 896 811		13 896 811	13 896 811	0	Montant des financements mobilisés pour le financement des investissements des CT	×	*	×	Activité 4.8.2.2: Mettre à la disposition du FPDCT les financements pour contribuer au x financement des investissements des CT
мато	PADIC/ FDC	600 000		600 000	2	0	Nombre de guichet fonctionnel	×	× ×	×	Activité 4.8.2.1: Mettre en place, au sein du FPDCT, un Guichet spécifique pour le financement des appuis techniques sous la maîtrise d'ouvrage des CT
		14 496 811		14 496 811		ıriales	Résultat 4.8.2: Un fonds fongible est fonctionnel au profit des collectivités territoriales	inel au pro	t fonction	ds fangible e	Résultat 4.8.2: Un fon
							1	'	'	'	Activité 4.8.1.1
		•				er Lasi	Résultat 4.8.1: Les procédures d'interventions des PTF sont harmonisées	entions de	s d'inten	es procédur	Résultat 4.8.1:
		14 496 811		14 496 811	les	developpeme	ventions des PTF au ss	harmoniser les interve collectivités territoriales	oniser tivitės t	oir et harm collec	Objectif spécifique 4.8; Promouvoir et harmoniser les interventions des PTF au développement collectivités territoriales
MEF	PACT	20 000	10 000	10 000	13		Disponibilité des rapports d'analyse	×	×		Activité 4.7.1.2: Assister les DRB pour la production des rapports d'analyse régionale de la situation financière des CT
MEF	PACT	10 000	5 000	5 000	_	0	Disponibilité du rapport	×	×		Activité 4.7.1.1: Produire le rapport global annuel sur l'évolution de la situation financière des CT
		30 000	15 000	15 000		it effectives	ités sont conséquentes e	x collectiv	e l'État au	s annuelles d	Résultat 4.7.1: Les dotations annuelles de l'État aux collectivités, sont conséquentes et effectives
responsable 5	de finance ments	Tetal	2015	2014	Valeur cibile	Valeur référence	Formulation	2015	13 14	2014 11 T2 1	AXES/OBJECTIFS/RESULTATS/ ACTIVITES
Cinc.	Sources		Programmation imandere			Indicateurs	lix	idue	ation phy	Programmation physique	

	à	ogramm	Programmation physique	ysique		hon	Indicateurs			Programmation financiere	ière	Sources	Series in the
AXES/OBJECTIFS/RESULTATS/	F	2014	65	77	2015	Formulation	Valeur	Valour cible	2014	2015	Total	de finance ments	responsable S
Objectif Général 5 : Renforcer les capacités des structures de pilotage processus de décentralisation	er les c pro	apaci zessu	es capacités des structures de processus de décentralisation	es str lécer	ructur ıtralis	a)	et de coordination du	ation du	1 883 399	285 900	2 169 299		
Objectif spécifique 5.1: Mettre en place un meilleur mécanisme chargé du pi	tre en p	ace u	ımeilk	Ĕ In	écanisı		lotage du processus						
Résultat 5.1.1.Les	conseíls	munici,	paux et i	régiona	ux sont	Résultat 5.1.1.Les conseils municipaux et régionaux sont mis en place et fonctionnels	nels						
Activité 5.1.1.1	Ŀ		Ė	<u> </u>	<u> </u>				•	,			-
Resultat 5.	1.2: Les	conseil	s village	ois son	t créés	Résultat 5.1.2: Les conseils villageois sont créés et sont opérationnels		1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1]
Activité 5.1.2.1									1	ı			
Objectif spécifique 5.2: Rendre fonctionnel le système de suivi évaluation de la décentralisation	idre fon	ıctionn	el le sy	/stèm	e de st	iivi evaluation de la	lecentralisat		568 345	15 900	584 245		
Résultat 5.2.1: L	Le systèn	ne des	uívi éval	uation	est mis	Résultat 5,2,1: Le système de suivi évaluation est mis en place et est fonctionnel	jé		248 345	15 900	584 245	:	
Activité 5.2.1.1 : Éditer et diffuser des produits des bases de données (TBSE, Profil des Règions)				×	×	Nombre de documents édités & diffusés	1 PR, 13 TBSE	1 PR, 13 TBSE	15 900	15 9 00	31 800	PRGLA	MEF
Activité 5.2.1.2 : Élaborer et valider des outils du SE	×					Nombre d'outils	0	2	15 000		15 000	PADIC/ PDDC	MATD
Activité 5.2.1.3. Établir par une étude, une situation de référence de la décentralisation prenant en compte les potentialités et profils socio économiques des collectivités territoriales.	×					Nombre d'étude	0	-	32 155		32 155	PADIC /PRGLA/ PACT/ AGCT/ ACRIC/ FICOD/ PDDC	MATD
Activité 5.2.1.4 : Équiper le Centre national de suivi-évaluation (CNSE) et les cellules régionales	×					Nombre de structures équipées	0	6	215 500		215 500	PADIC/ AGCT	MATD
Activité 5.2.1.5: Réaliser des ateliers d'information sur le SE de la décentralisation dans les régions	×					Nombre d'ateliers	0	13	45 000		45 000	PADIC/ AGCT/P DDC	MATD

	Programmation physique	5	Indicateurs			Programmalium linancière			
AXES/OBJECTIFS/RESULTATS/	2014	2915 Formulation	Valeur rethrence	Valeur cible	2014	2015	Tetal	inança menis	Structures responsable s
Activité 5.2.1.6 : Former les acteurs identifiés pour le suivi au niveau régional et communal sur l'utilisation des différents outils de suivi	×	Nombre d'acteurs formés	0	377	45 000		45 000	AFC/ PDDC/ AGCT	MATD
Activité 5.2.1.7. Assurer le fonctionnement des CRSE	× × × ×	Nombre de CRSE fonctionnels	0	12	34 790		34 790	PADIC/ AGCT	MATD
Activité 5.2.1.8: Réaliser l'état des lieux approfondi de la décentralisation	×	Disponibilité du rapport	0	-	70 000		70 000	PADIC/A FC/PDD	MATD
Activité 5.2.1.9 : Élaborsr le rapport à mis parcours du PAOT	×	disponibilité du rapport	0	_	20 000		20 000	AFC	MATD
Activité 5.2.1.10 : Élaborer et éditer l'annuaire des statistiques de la décentralisation	×	disponibilité du rapport	0		75 000		75 000	PRGLA/ PACT/	MATD
Objectif specifique 5.3: Assurer une planification coherente et harmoniser des programmes et plans des activités de décentralisation	e planification coherente et harmoni des activités de décentralisation	t harmoniser des progra tralisation	ammes et plans	d'action	1 003 054	115 000	1 118 054	·	
Résultat 5.3, 1; Le	Résultat 5.3.1: Les programmes triennaux sont élabores, adoptés et mis en œuvre	laborés, adoptés et mis en œu	Wre		938 054	000 03	998 054		
Activité 5.3.1.1: Définir une vision prospective de la décentralisation	×	Disponibilité de l'étude	0	-	193 054		193 054	PACT, AFC /PRGLA	MATD
Activité 5.3.1.2: Formuler une nouvelle stratégie de la décentralisation	×	Disponibilité de la nouvelle stratégie	0		45 000		45 000	AFC	MATD
Activité 5.3.1.3: Élaborer un avant projet du CGCT (relecture)	×	Disponibilité du projet	0	_	30 000		30 000	AFC /PRGLA	MATD
Activité 5.3.1.4: Organiser les états généraux de la décentralisation	×	disponibilité du rapport	0	_	50 000		50 000	AFC	MATD
Activité 5.3.1.5: Réaliser le schéma 2D (Déconcentration-Décentralisation)	×	Disponibilité du schéma	0	<u> </u>		60 000	60 000	AFC	MATD
Activité 5.3.1.6 : Relire la stratégie d'alphabétisation des élus locaux	×	disponibilité du rapport	0	<u> </u>	20 000		20 000	AFC	MATD

	ž	Programmation physique	dione	hysique		indic	Indicateurs			Programmation financière	ière	Courses	
AXES/OBJECTIFS/RESULTATS/ ACTIVITES	П	2014	8	1	2015	Formulation	Valeur reference	Valeur cible	2014	Wi5	Total		Structures respansable \$
Activité 5.3.1.7: Renforcer les capacités des cadres du MATD et du MATS				×	2.5	Nombre de cadres formés	0	100	100 000		100 000	AFC/BE	MATD
Activité 5.3.1.8. Doter le MATD en matérief roulant	×	×	×	×	2	Nombre de véhicules		15 véhicules	200 000		200 000	BE/ PADIC/ AFC	MATD
Résultat 5.3.2: Les plans triennaux sont en adéquation avec les grandes orientations de la décentralisation	os xneuu	nt en ad	équatio	n avec l	les gran	ides orientations de la dé	centralisation		000 59	25 000	120 000		
Activité 5.3.2.1. Réaliser la revue à mi- parcours du plan intérimaire 2014-2015 du CSMOD		×	*			Disponibilité du rapport	0	-	20 000		20 000	AFC	MATD
Activité 5.3.2.2: Évaluer le CSMOD 2006- 2015				×	×	Disponibilité du rapport de l'étude	0	-	45 000	92 000	100 000	BE/AFC	MATD
Objectif specifique 5.4; Rendre fonctionnel les cadres de concertation (national, régional, communal)	fonctic) Luci	es cac	ires de	eouce	rtation (national, rég	ional, comn		312 000	155 000	467 000		
Résultát 5.4.	f. Les cao	fres de (concert	ation so	int fonct	Résultat 5.4. f. Les cadres de concertation sont fonctionnels et dynamiques			312 000	000 551	467 000		
Activité 5.4.1.1 : Appuyer la commémoration de la journée des régions				-	-	Disponibilité du rapport	0	-	10 000		10 000	AFC	ARBF
Activité 5.4.1.2 : Appuyer l'organisation de la journée des communes	×				<u>υ</u>	Disponibilité du rapport	0	-	20 000		20 000	AMBF	AMBF
Activité 5.4.1.3: Organiser le forum national du développement des régions				-		Disponibilité du rapport	0	-	15 000		15 000	ARBF	ARBF
Activité 5.4.1.4. Appuyer l'organisation des assises régionales de la décentralisation				^	×	Nombre de CORED tenues	13	13	100 000	100 000	200 000	BE /PDDC/ AFC/ PRGLA/ PDDC	MATD
Activité 5.4.1.5. Appuyer l'organisation et la tenue des cadres de concertation (CCR, CCCo)	×	×	×	×	×	Nombre de sessions	4	4	12 000		12 740	BE/ PRGLA/ AFC	MATD
Activité 5.4.1.6: Tenir régulièrement le comité mixte décentralisation Gouvernement et PTF		×		×		Nambre de sessions	2	5	10 000	10 000	20 000	PRGLA/ AFC	MATD
Activité 5.4.1.7: Organiser la rencontre tripartite Étal-Secteur Privé-Collectivités Territoriales		*			7	disponibilité du rapport	-	-	70 000		70 000	BE	MATD

TV.IO.	Activité 5.4.1.9 : Promouvoir la concertation entre localités frontalières	Activité 5.4.1.8: Tenir les rencontres de concertation CTI-CTR-CTP	AXES/OBJECTIFS/RESULTATS ACTIVITES
	la concertation	rcontres de	SILTATS!
			Progra
		×	Programmation physique
	*	×	
	Nomb	Nomb	2015
	Nombre de cadres de concertation	Nombre de rencontres	Farmulation
		0	référence
	75	2	Valeur citie
59 072 574	30 000	45 000	2014
		45 000	Programmation financière 2015
40 084 415 99 156 989	30 000	90 000	lere Total
	BE	9.6	Sources # de finance ments
	MATS	MATD	Structures responsable s